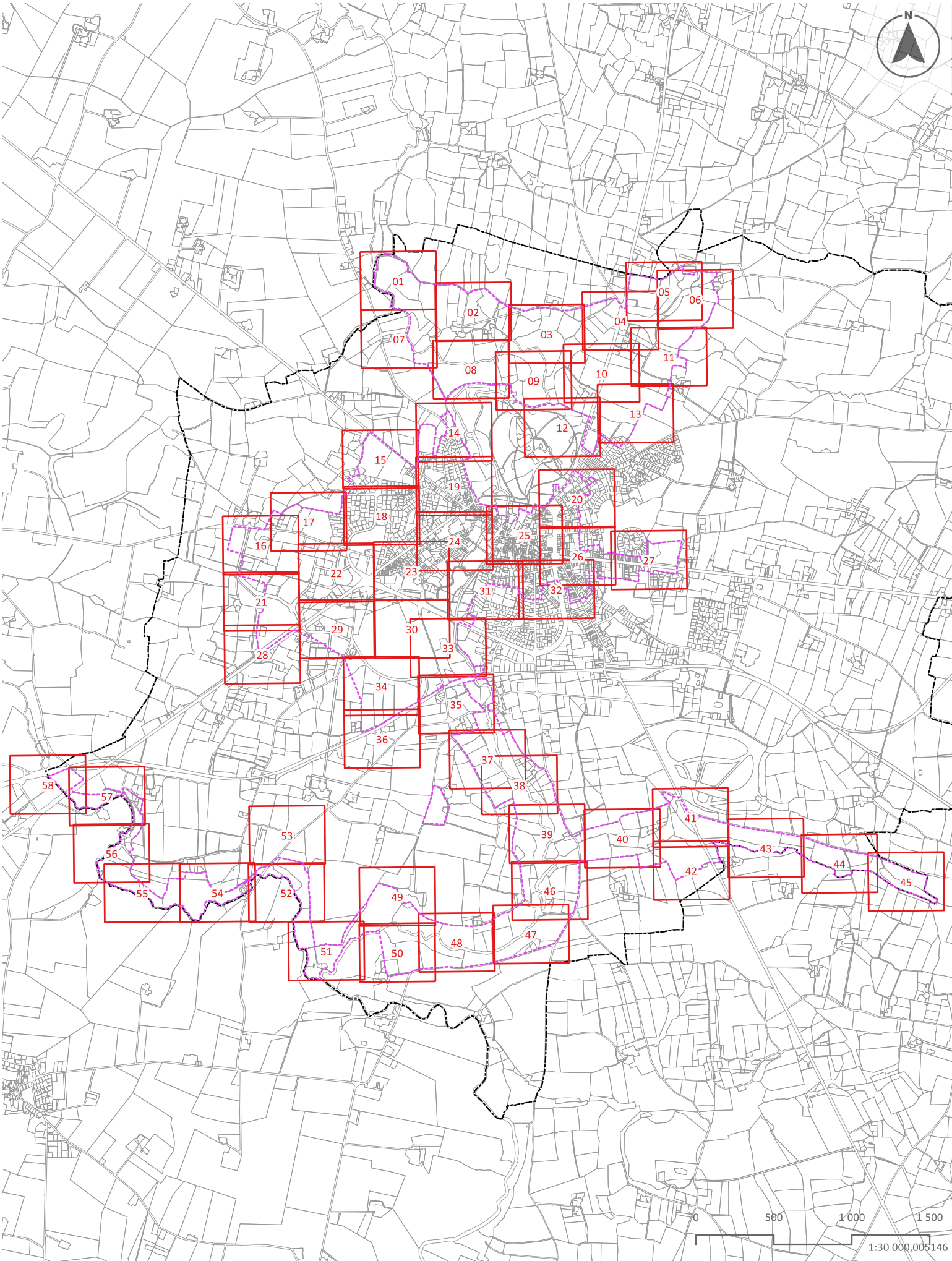




COMMUNE DE CRAON

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

ELABORATION D’UN PLAN DE VALORISATION DE

L’ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

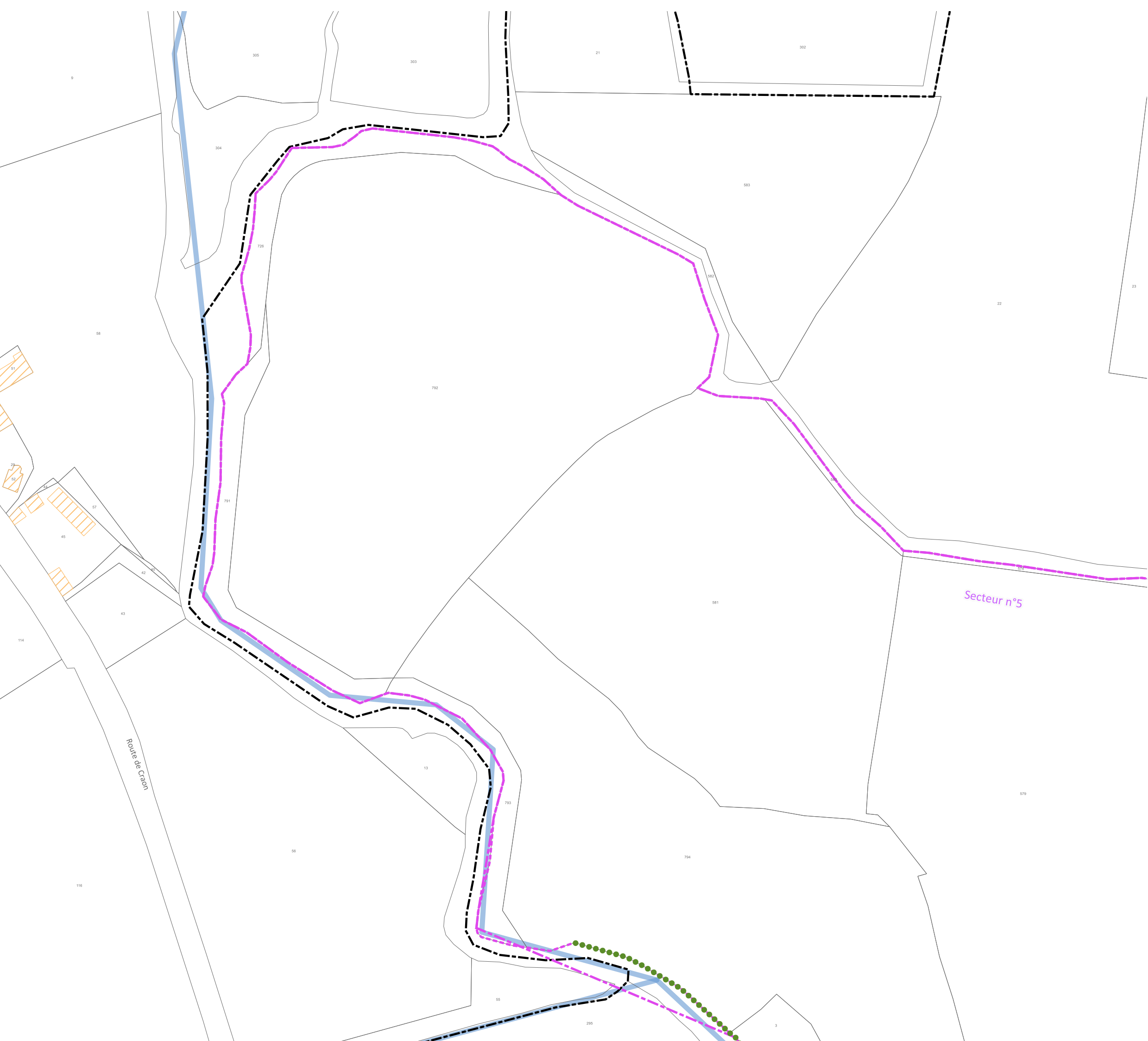
REGLEMENT GRAPHIQUE

|                                                                                                                                                                                                               |                |      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------|
| <div>Eve PELLAT PAGÉ</div> <div>urbaniste O.P.Q.U.</div> <div>géographe</div> <div>spécialisation en</div> <div>patrimoine</div> <div>membre de la S.F.U.</div> <div>06 . 12 . 70 . 05 . 23</div>             | MODIFICATIONS: | 2306 |
|                                                                                                                                                                                                               |                |      |
|                                                                                                                                                                                                               |                |      |
|                                                                                                                                                                                                               |                |      |
|                                                                                                                                                                                                               |                |      |
|                                                                                                                                                                                                               |                |      |
|                                                                                                                                                                                                               |                |      |
| <div>Anne CAZABAT</div> <div>architecte D.P.L.G.</div> <div>architecte du</div> <div>patrimoine (Chaillot)</div> <div>D. E. A. Histoires</div> <div>Socio-Culturelles</div> <div>06 . 62 . 03 . 52 . 58</div> |                |      |
| <div>ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023</div> <div>PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025</div> <div>APPROUVE EN DATE DU</div>                                                                 |                |      |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p> <b>Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture</b> - Site : <a href="http://www.be-aua.com">www.be-aua.com</a></p> <p>S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 1155</p> <p>Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS</p> | <p>Tel. : 02.47.05.23.00</p> <p>Courriel <a href="mailto:contact@be-aua.com">contact@be-aua.com</a></p> <p>agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION</p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                       |                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Maï Melacca - Paysagiste</b></p> <p>11 rue Paul Bellamy 44 000 NANTES - Tél. 09 73 10 74 81</p> | <p>Courriel : <a href="mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com">mmelacca.paysagiste@gmail.com</a></p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                                                                              |                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>l'Atelier d'Audrey -Dessinatrice en architecture et en urbanisme</b></p> <p>30 rue Henri Barbusse 18200 SAINT AMAND MONTROND - Tél. 06 80 10 71 49</p> | <p>Courriel : <a href="mailto:atelierdaudrey@gmail.com">atelierdaudrey@gmail.com</a></p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|



- Limites**
- ..... Limite de commune
  - Limite de site patrimonial remarquable
  - Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

Mur de clôture et mur de soutènement

Rempart

★ Elément extérieur particulier

▲ Séquence naturelle

■ Parc ou jardin de pleine terre

■ Espace libre à dominante végétale

● Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

● Arbre remarquable ou autre élément naturel

■ Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

Ⓢ Immeuble bâti ou non bâti à requalifier

■ Espace vert à créer ou à requalifier

■ Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier

▮ Limite imposée d'implantation de construction

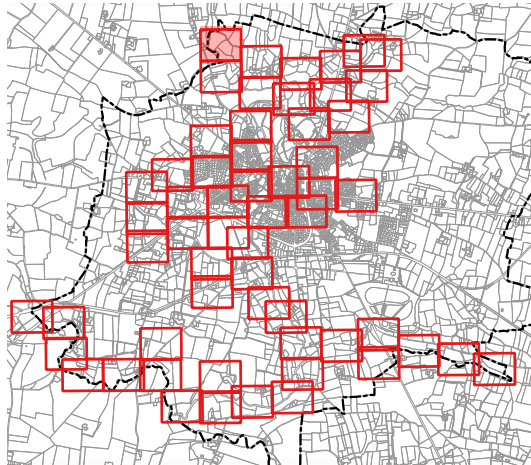
↔ Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

◁ Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

■ Cours d'eau

■ Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>

Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/data/etats/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**  
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023

PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025

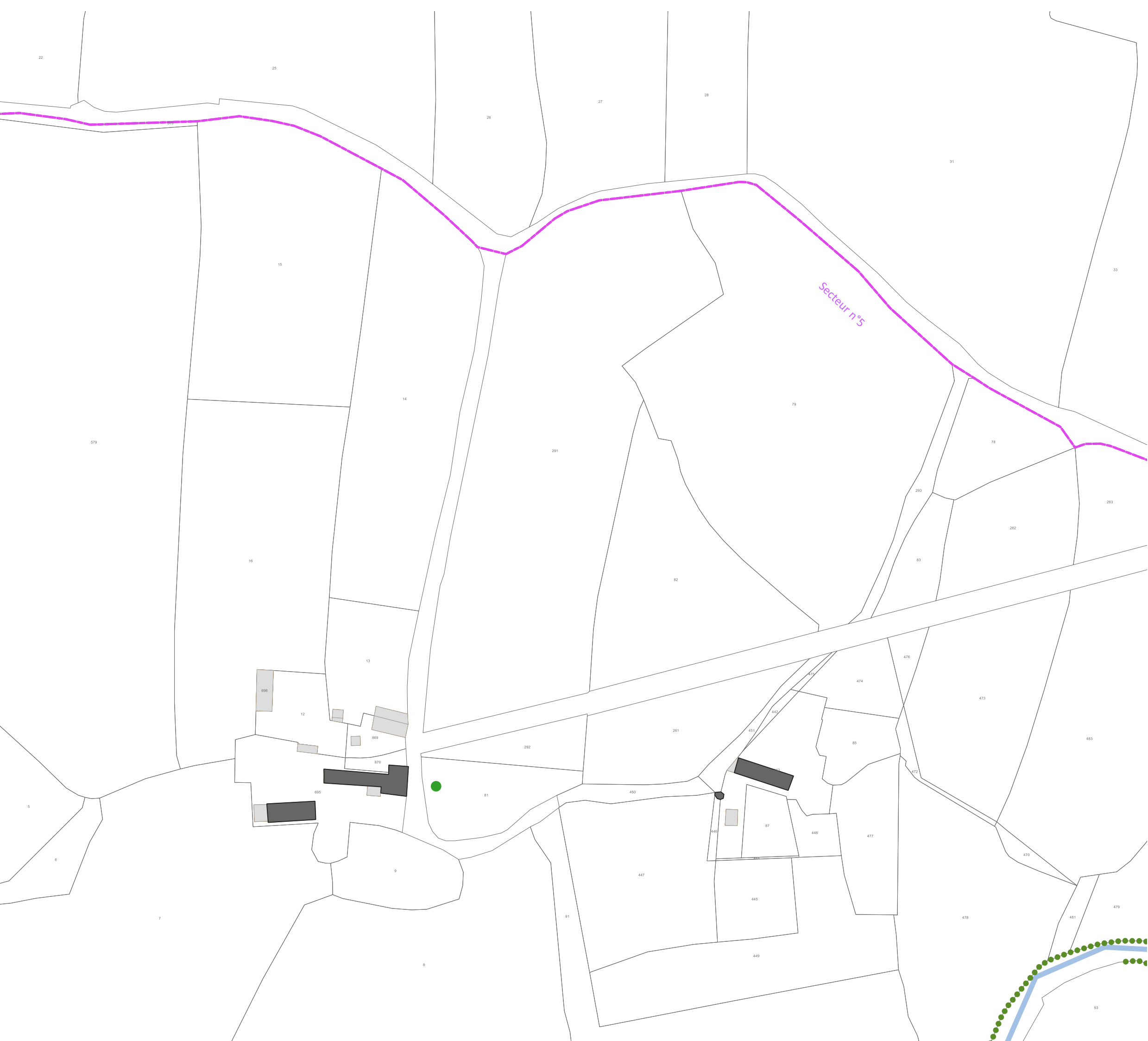
APPROUVE EN DATE DU

■ Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site : [www.be-aia.com](http://www.be-aia.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel : [contact@be-aia.com](mailto:contact@be-aia.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

Mai Melacca - Paysagiste  
09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme  
06 80 10 71 49 - [atelierdaudrey@gmail.com](mailto:atelierdaudrey@gmail.com)





- Limites**
- ..... Limite de commune
  - Limite de site patrimonial remarquable
  - Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

■ Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

■ Mur de clôture et mur de soutènement

■ Rempart

★ Élément extérieur particulier

■ Séquence naturelle

■ Parc ou jardin de pleine terre

■ Espace libre à dominante végétale

■ Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

● Arbre remarquable ou autre élément naturel

■ Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

■ Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

■ Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

Ⓜ Immeuble bâti ou non bâti à requalifier

■ Espace vert à créer ou à requalifier

■ Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier

■ Limite imposée d'implantation de construction

⚡ Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

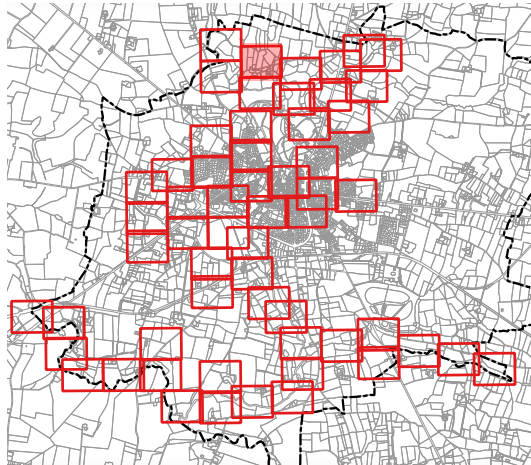
➤ Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur



**Pour information :**

■ Cours d'eau

■ Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>

Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

02

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**  
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023

PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025

APPROUVE EN DATE DU

■ Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site : [www.be-ua.com](http://www.be-ua.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel : [contact@be-ua.com](mailto:contact@be-ua.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS Agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

Mai Melacca - Paysagiste  
09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme  
06 80 10 71 49 - [atelierdaudrey@gmail.com](mailto:atelierdaudrey@gmail.com)







- Limites**
- ..... Limite de commune
  - Limite de site patrimonial remarquable
  - Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Élément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

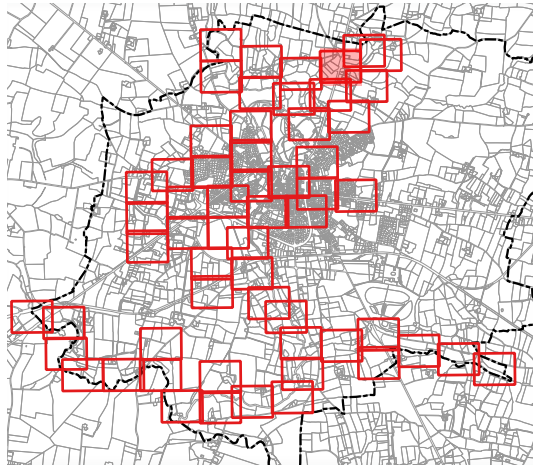
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

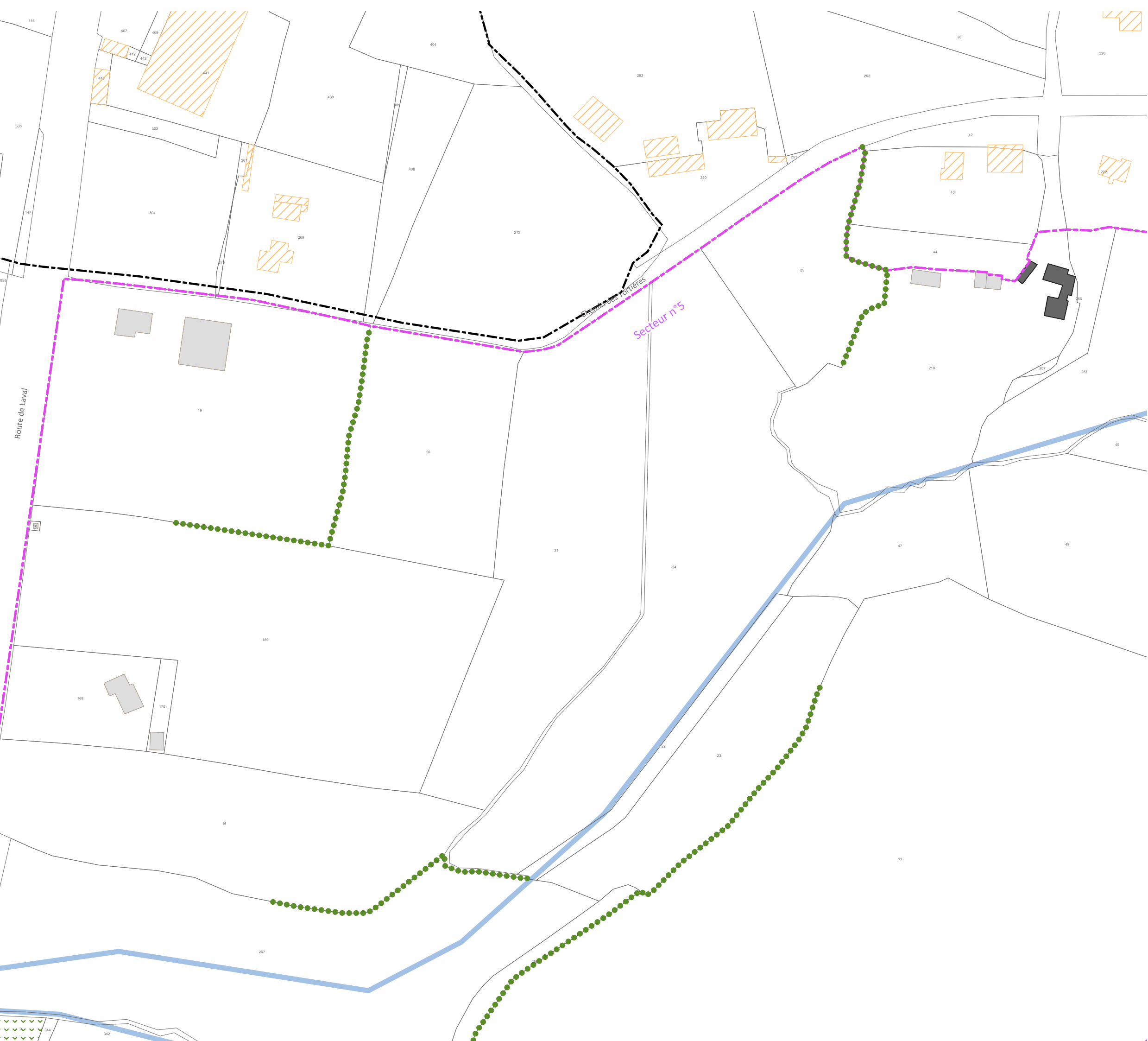
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**  
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Études - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-aia.com](http://www.be-aia.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel : [contact@be-aia.com](mailto:contact@be-aia.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION  
**Mai Melacca - Paysagiste** 09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)  
**l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme** 06 80 10 71 49 - [atelierdaudrey@gmail.com](mailto:atelierdaudrey@gmail.com)



- Limites**
- ..... Limite de commune
  - Limite de site patrimonial remarquable
  - Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- ★ Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

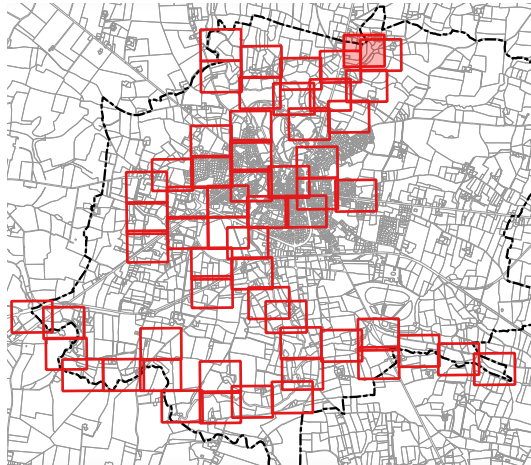
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

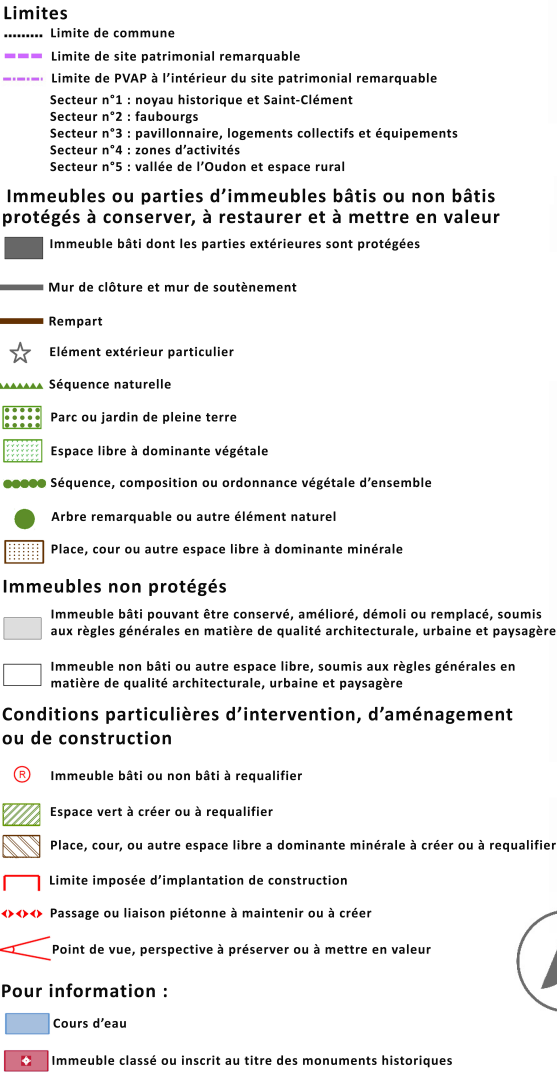
**CRAON**  
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-ua.com](http://www.be-ua.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel : [contact@be-ua.com](mailto:contact@be-ua.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION  
**Mai Melacca - Paysagiste** 09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)  
**l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme** 06 80 10 71 49 - [atelierdaudrey@gmail.com](mailto:atelierdaudrey@gmail.com)





Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**   
— VIVRE AU POSITIF —

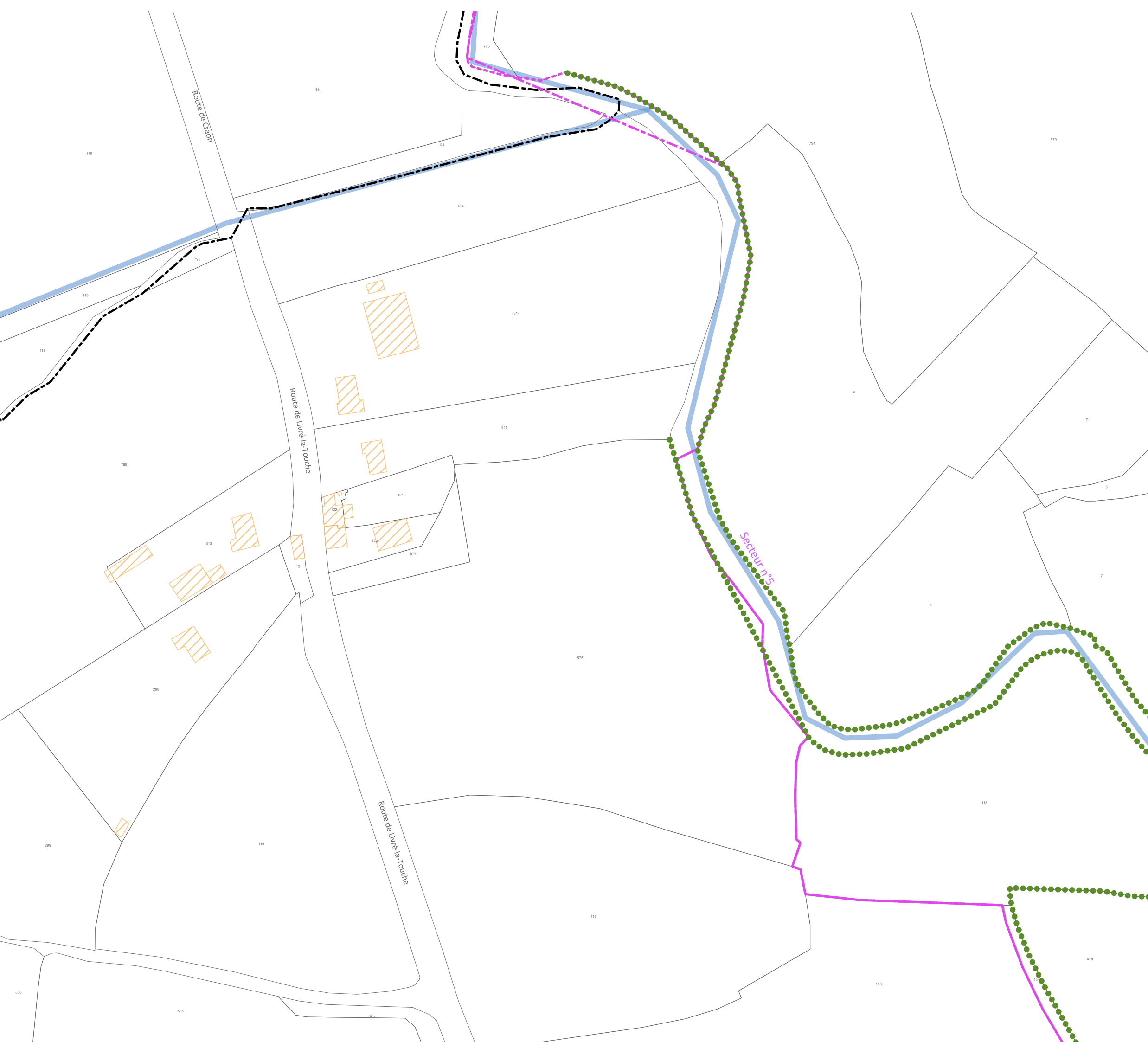
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

■ **Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-ava.com](http://www.be-ava.com) - Tél.02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel [contact@be-ava.com](mailto:contact@be-ava.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

**Maï Melacca - Paysagiste**  
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

**l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme**  
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



## Limites

- \*\*\*\*\* Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- \*\*\*\*\* Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
- Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
- Secteur n°2 : faubourgs
- Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
- Secteur n°4 : zones d'activités
- Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis  
protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- ☐ Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

-  Mur de clôture et mur de soutènement
-  Rempart
-  Élément extérieur particulier
-  Séquence naturelle
-  Parc ou jardin de pleine terre
-  Espace libre à dominante végétale
-  Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
-  Arbre remarquable ou autre élément naturel
-  Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

### Immeubles non protégés

- ☐ Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démolé ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- ☐ Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

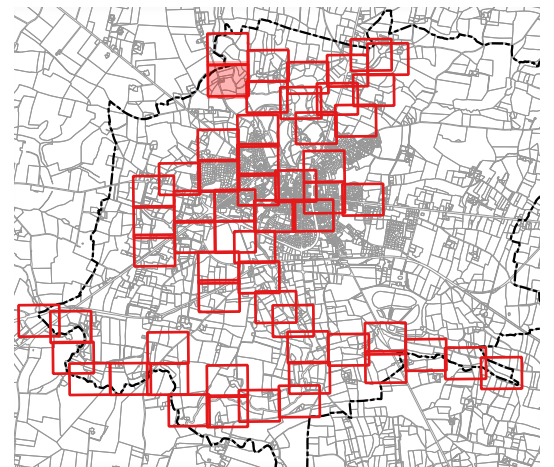
**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

-  Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
-  Espace vert à créer ou à requalifier
-  Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
-  Limite imposée d'implantation de construction
-  Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
-  Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur



**Pour information :**

-  Cours d'eau
-  Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



| Number of children | Frequency (Number of families) |
|--------------------|--------------------------------|
| 0                  | 35                             |
| 1                  | 70                             |

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**   
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

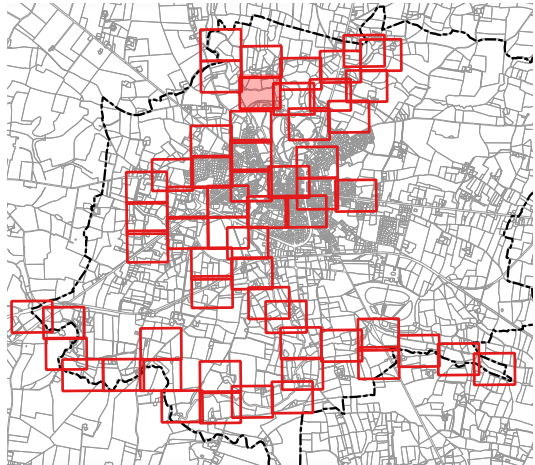
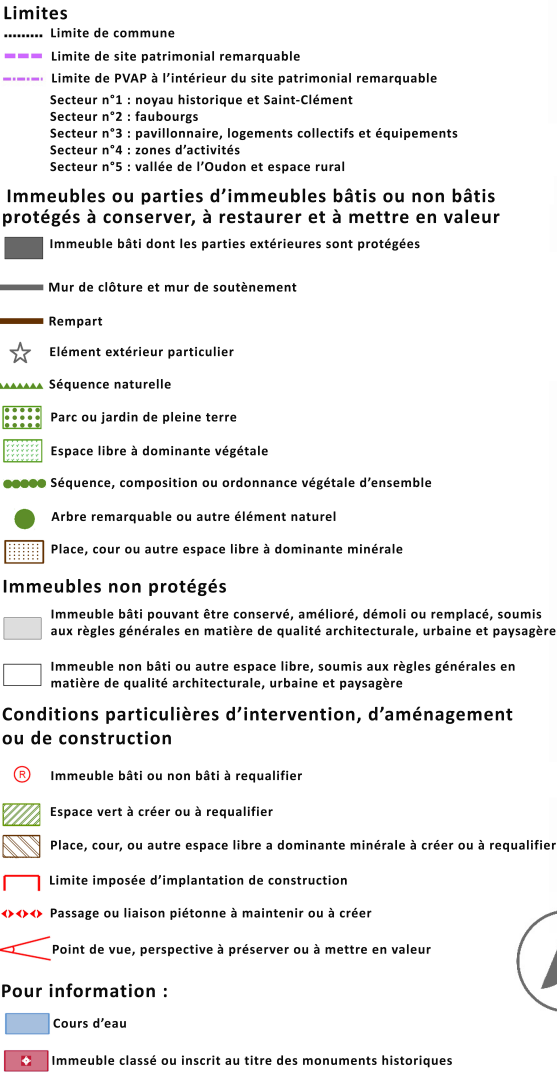
ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-aua.com](http://www.be-aua.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel [contact@be-aua.com](mailto:contact@be-aua.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

**Maï Melacca - Paysagiste**  
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

**L'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme**  
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com





1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**   
— VIVRE AU POSITIF —

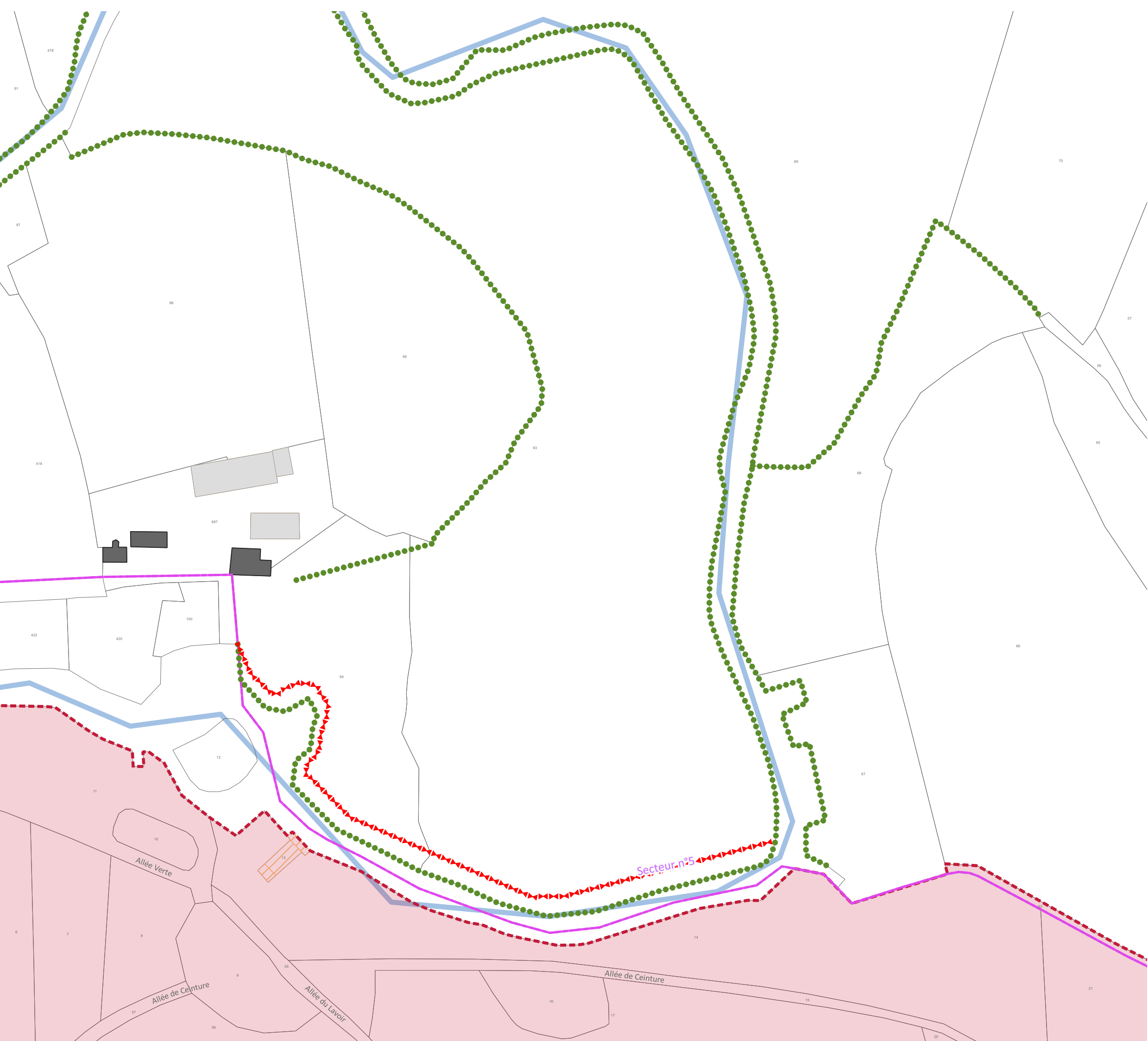
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-ua.com](http://www.be-ua.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel [contact@be-ua.com](mailto:contact@be-ua.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

**Maï Melacca - Paysagiste**  
09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

**l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme**  
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



- Limites**
- ..... Limite de commune
  - — — Limite de site patrimonial remarquable
  - — — Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- ★ Elément extérieur particulier
- — — Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

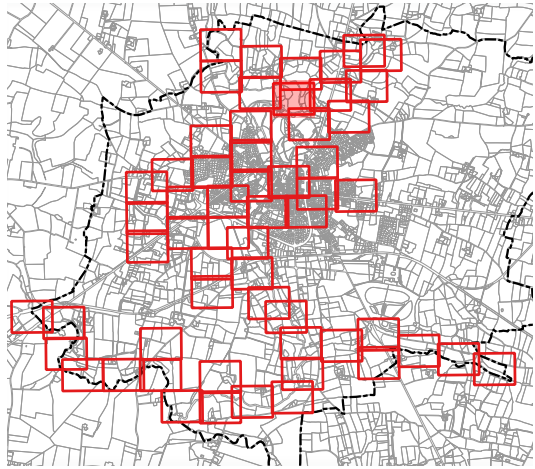
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**  
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-ua.com](http://www.be-ua.com) -  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel : [contact@be-ua.com](mailto:contact@be-ua.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS Agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

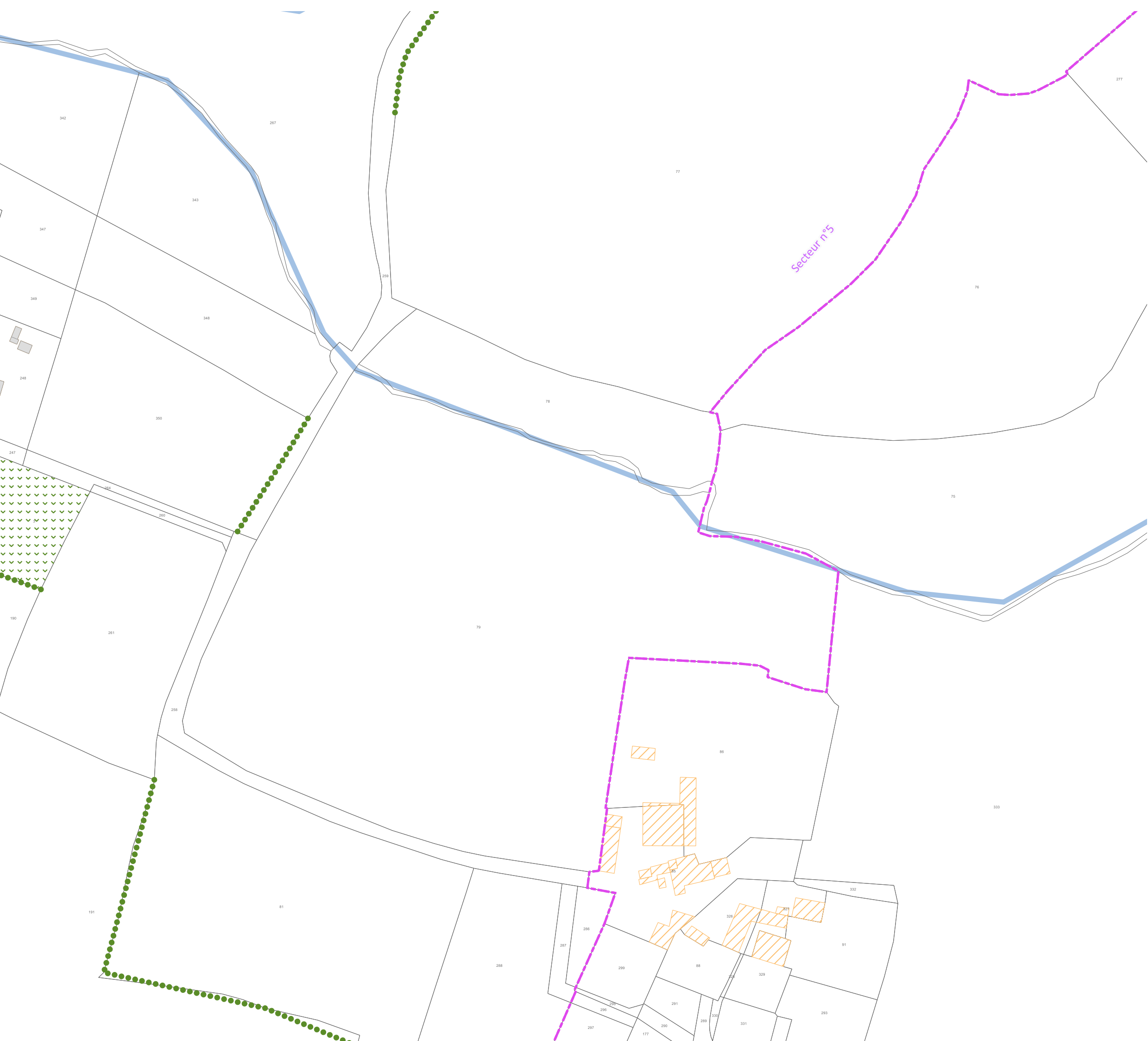
Tél. 02.47.05.23.00

**Mai Melacca - Paysagiste**  
09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

**l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme**  
06 80 10 71 49 - [atelieraudrey@gmail.com](mailto:atelieraudrey@gmail.com)







**Limites**

- ..... Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- ★ Élément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

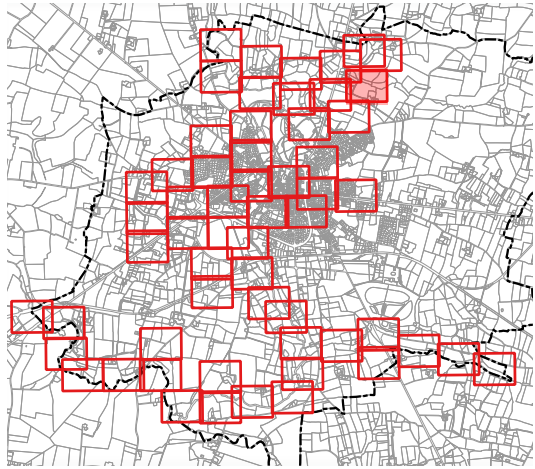
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



03570

1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>

Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/data/etats/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE CRAON

**CRAON**

VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

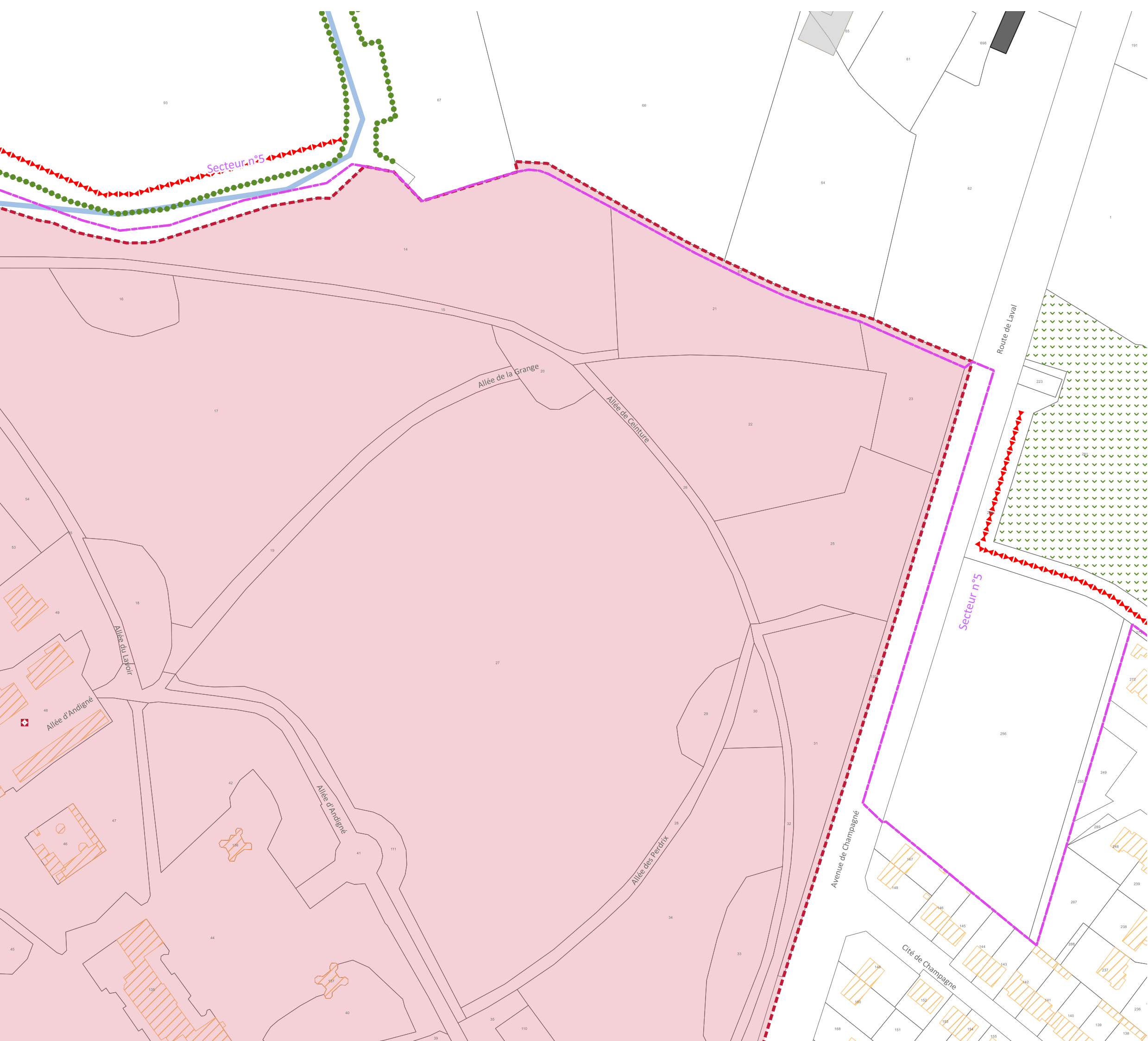
ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-ava.com](http://www.be-ava.com) -  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel : [contact@be-ava.com](mailto:contact@be-ava.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

Tél. 02.47.05.23.00

**Mai Melacca - Paysagiste**  
09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

**l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme**  
06 80 10 71 49 - [atelierdaudrey@gmail.com](mailto:atelierdaudrey@gmail.com)



Limites

.....

 Limite de commune

—

 Limite de site patrimonial remarquable

—

 Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément

Secteur n°2 : faubourgs

Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements

Secteur n°4 : zones d'activités

Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

■

 Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

Mur de clôture et mur de soutènement

Rempart

☆ Elément extérieur particulier

— Séquence naturelle

■ Parc ou jardin de pleine terre

■ Espace libre à dominante végétale

● Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

● Arbre remarquable ou autre élément naturel

■ Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

■

 Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

■

 Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

Ⓢ

 Immeuble bâti ou non bâti à requalifier

■

 Espace vert à créer ou à requalifier

■

 Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier

—

 Limite imposée d'implantation de construction

—

 Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

—

 Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

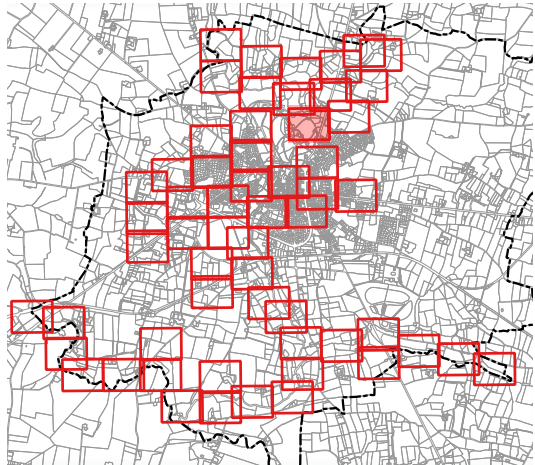
Pour information :

■

 Cours d'eau

+

 Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



03570

0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>

Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE CRAON

CRAON

VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023

PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025

APPROUVE EN DATE DU

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture

S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11

Sigle social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS

Tél. 02.47.05.23.00

[contact@be-ua.com](mailto:contact@be-ua.com)

[www.be-ua.com](http://www.be-ua.com)

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme

06 80 10 71 49 - atelieraudrey@gmail.com

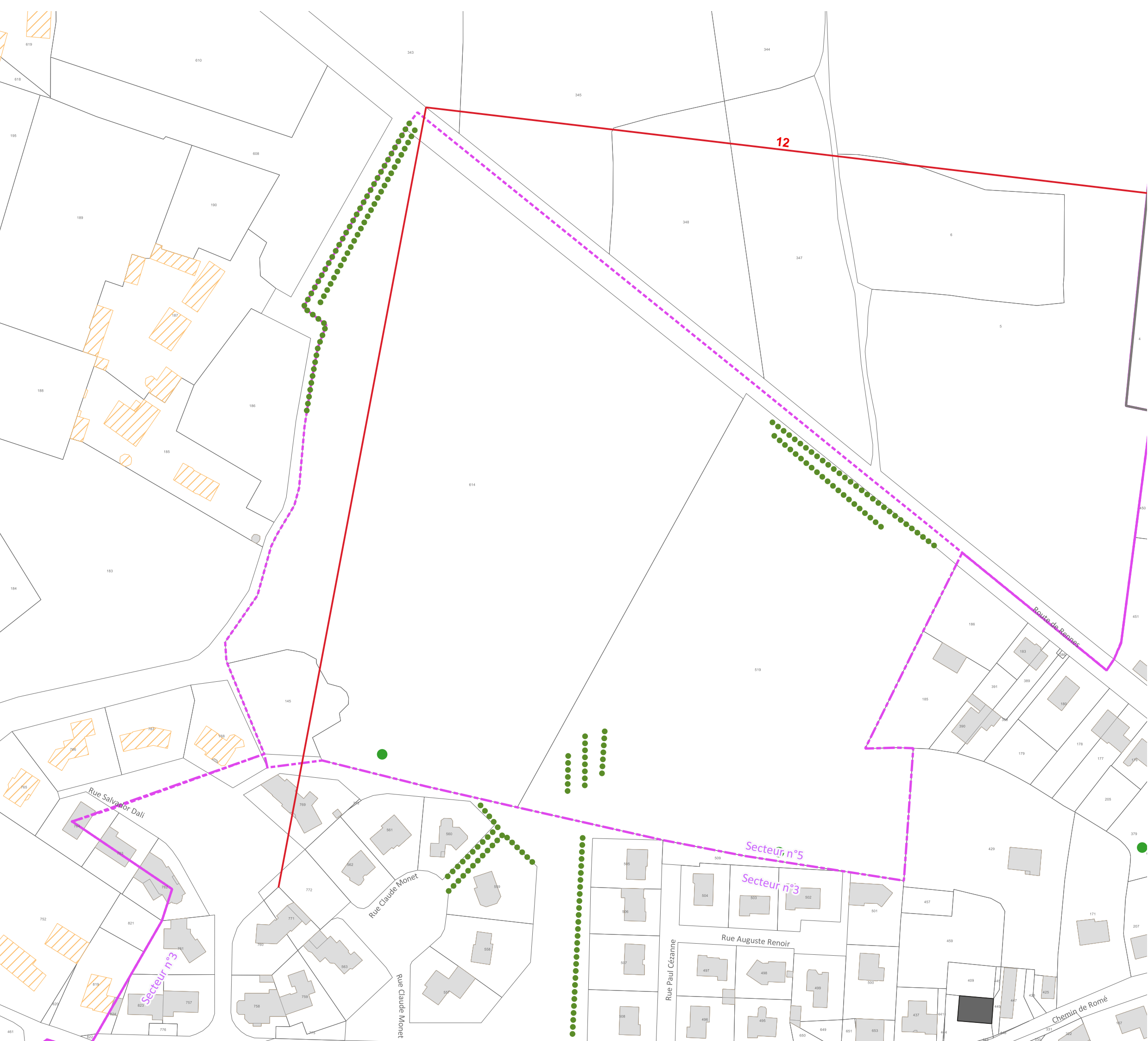
Mai Melacca - Paysagiste

09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com









Limites

.....

 Limite de commune

—

 Limite de site patrimonial remarquable

—

 Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément

Secteur n°2 : faubourgs

Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements

Secteur n°4 : zones d'activités

Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

Mur de clôture et mur de soutènement

Rempart

☆

 Élément extérieur particulier

—

 Séquence naturelle

Parc ou jardin de pleine terre

Espace libre à dominante végétale

—

 Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

●

 Arbre remarquable ou autre élément naturel

Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

Ⓢ

 Immeuble bâti ou non bâti à requalifier

Espace vert à créer ou à requalifier

Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier

Limite imposée d'implantation de construction

↔

 Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

◀

 Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

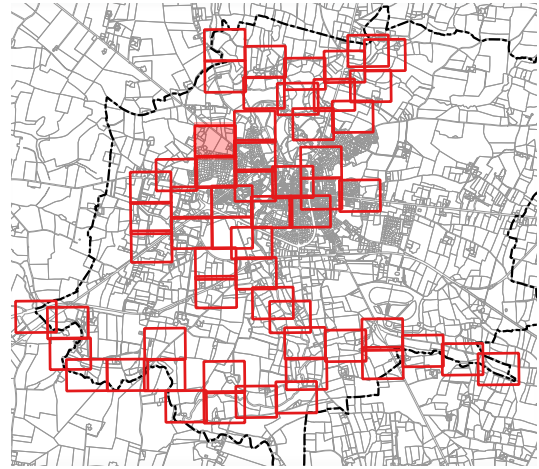
Pour information :

Cours d'eau

+

 Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques

N



03570

1:1 500

15

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>

Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/data/etats/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE CRAON

CRAON

VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023

PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025

APPROUVE EN DATE DU

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture

Site : [www.be-aia.com](http://www.be-aia.com)

S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11

Courriel : [contact@be-aia.com](mailto:contact@be-aia.com)

Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS

agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

Mai Melacca - Paysagiste

09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

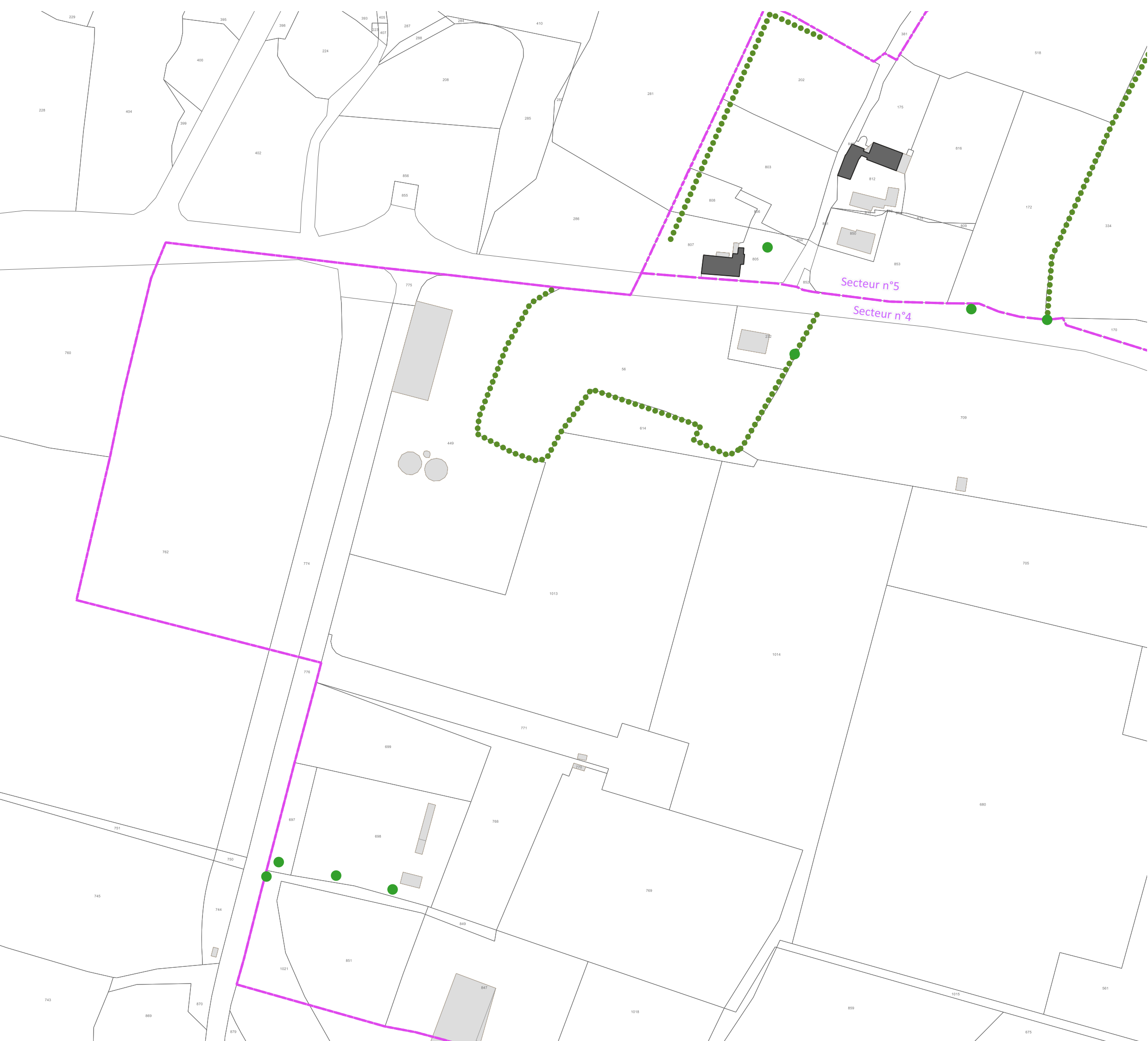
l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme

06 80 10 71 49 - [atelierdaudrey@gmail.com](mailto:atelierdaudrey@gmail.com)

Tél. 02.47.05.23.00

[contact@be-aia.com](mailto:contact@be-aia.com)





**Limites**

- ..... Limite de commune
- — — Limite de site patrimonial remarquable
- — — — — Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
- Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
- Secteur n°2 : faubourgs
- Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
- Secteur n°4 : zones d'activités
- Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- ☆ Élément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

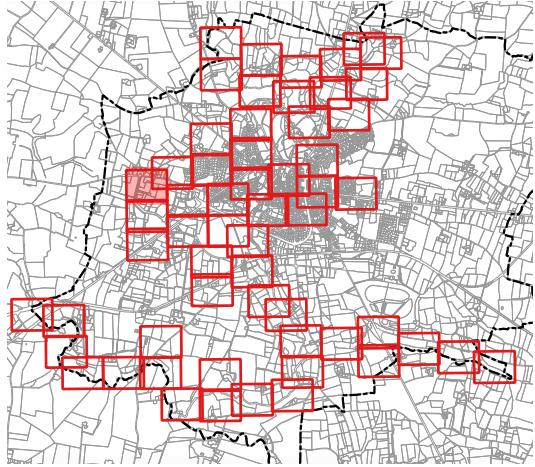
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Ⓢ Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- ↔ Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- ◀ Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**  
— VIVRE AU POSITIF —

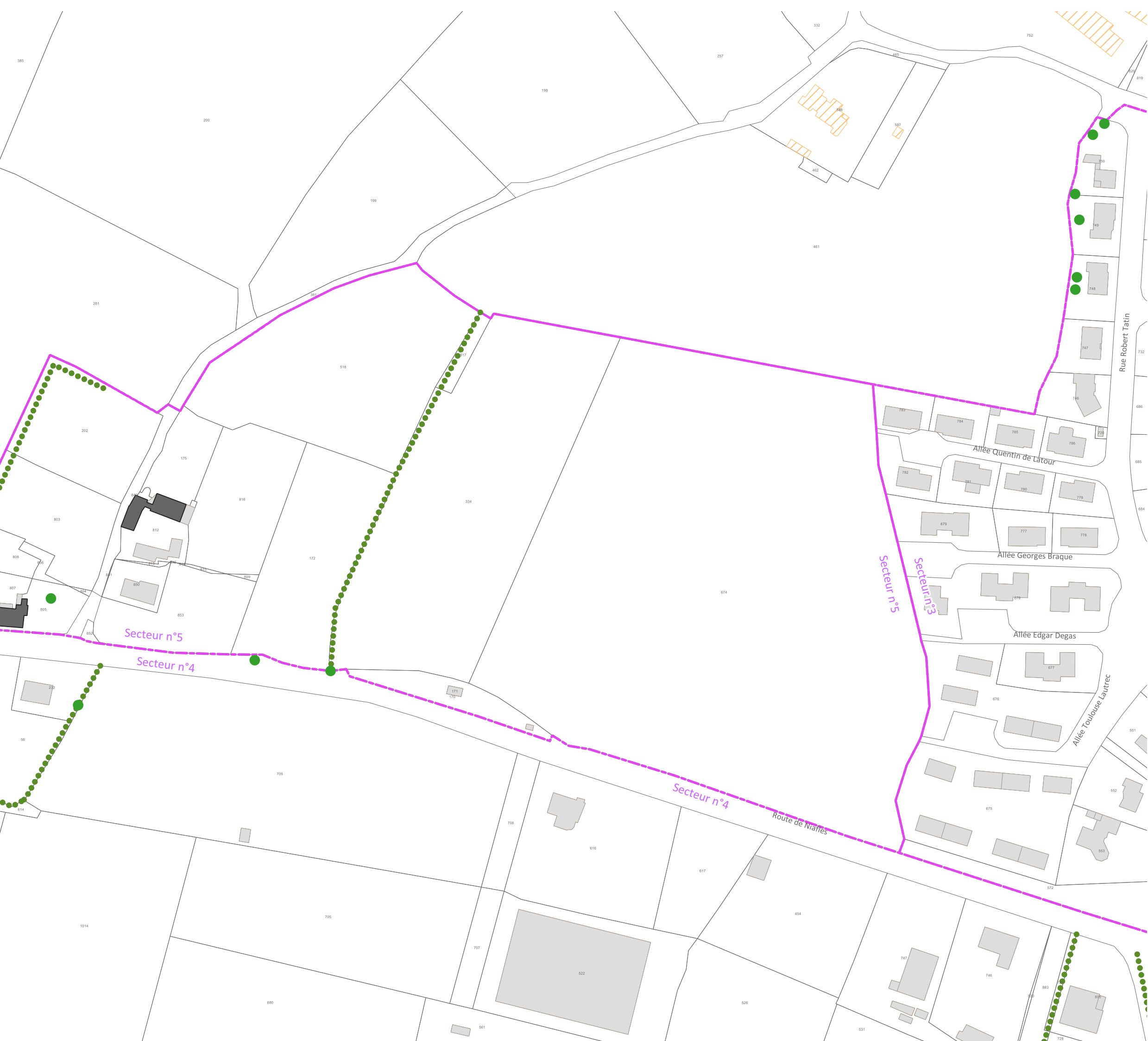
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-ava.com](http://www.be-ava.com) -  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel [contact@be-ava.com](mailto:contact@be-ava.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS  
09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

Tél. 02.47.05.23.00  
06 80 10 71 49 - [atelieraudrey@gmail.com](mailto:atelieraudrey@gmail.com)





**Limites**

- ..... Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément  
Secteur n°2 : faubourgs  
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements  
Secteur n°4 : zones d'activités  
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- ★ Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques

0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/data/etats/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**

VIVRE AU POSITIF

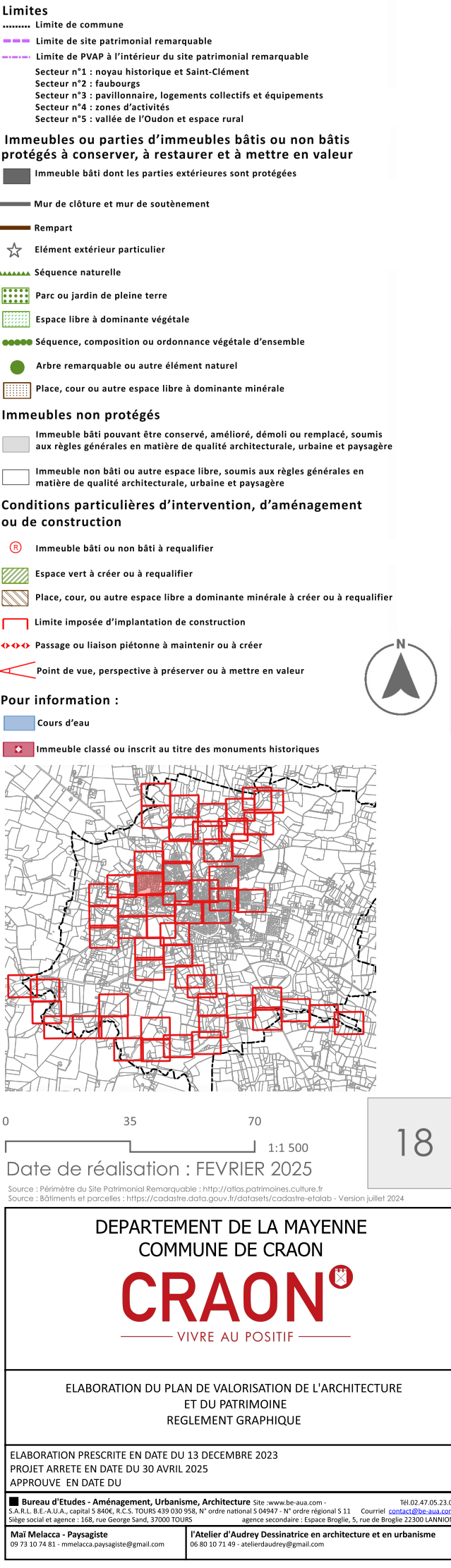
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

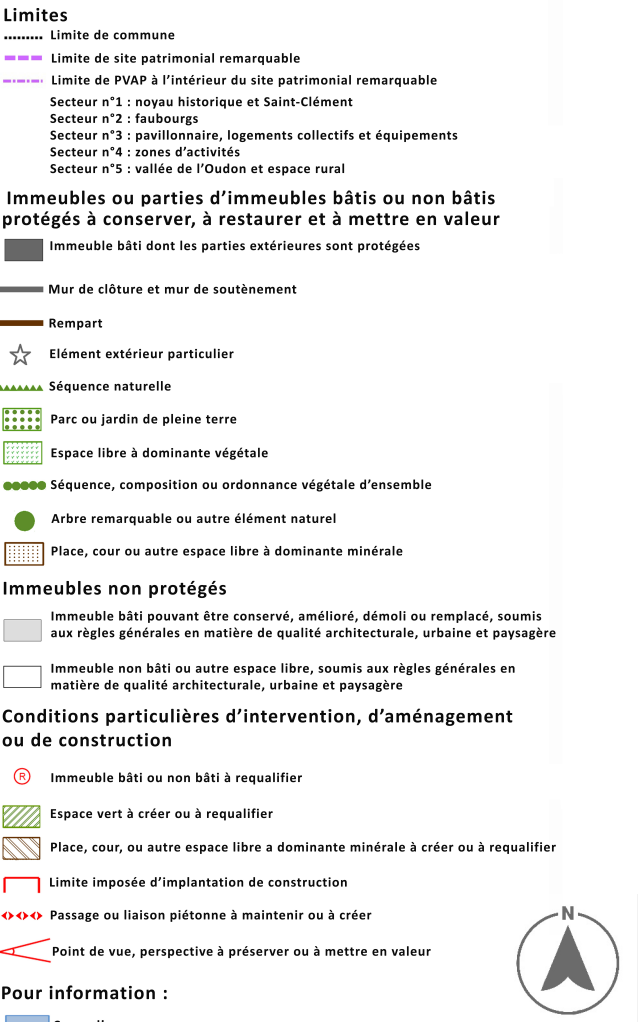
**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-ava.com](http://www.be-ava.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel : [contact@be-ava.com](mailto:contact@be-ava.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

**Mai Melacca - Paysagiste**  
09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

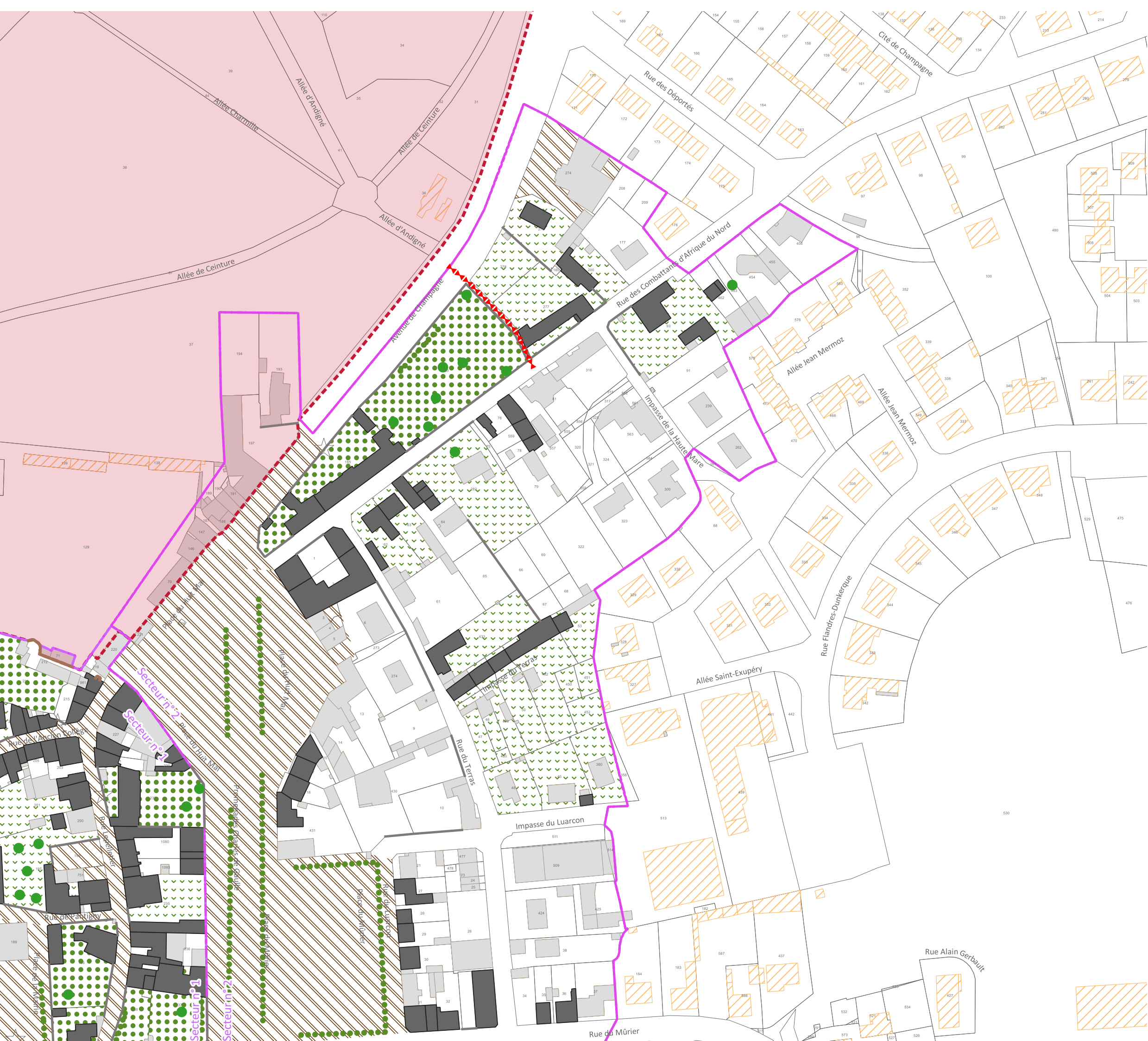
**l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme**  
06 80 10 71 49 - [atelieraudrey@gmail.com](mailto:atelieraudrey@gmail.com)











**Limites**

- ..... Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Élément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

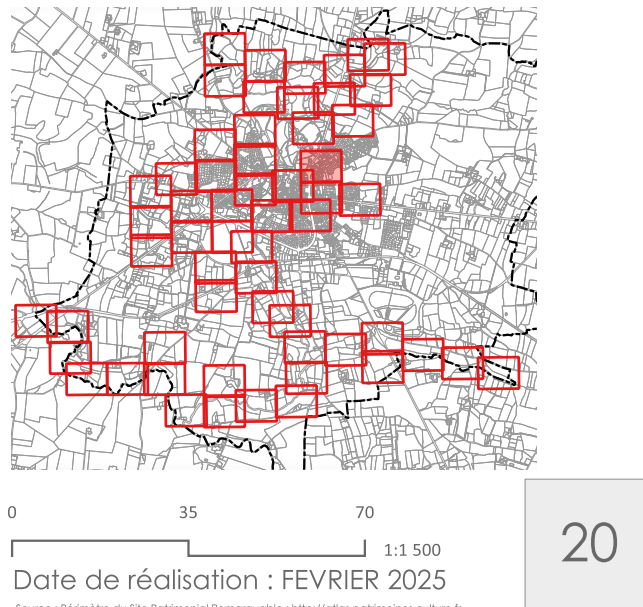
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoine.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**  
— VIVRE AU POSITIF —

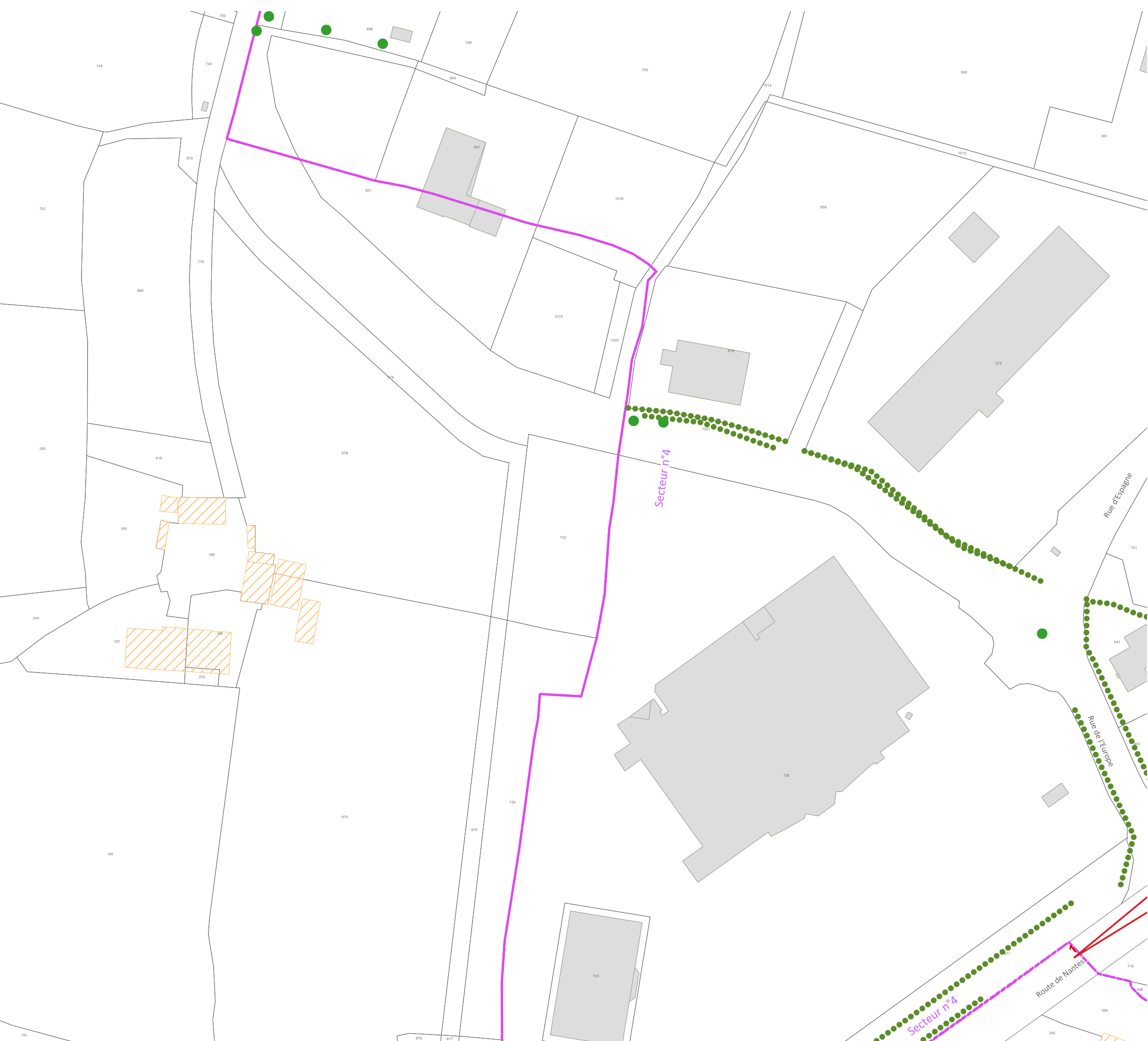
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-aia.com](http://www.be-aia.com) -  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel : [contact@be-aia.com](mailto:contact@be-aia.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

**Mai Melacca - Paysagiste**  
09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

**L'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme**  
06 80 10 71 49 - [atelieraudrey@gmail.com](mailto:atelieraudrey@gmail.com)



- Limites**
- ..... Limite de commune
  - Limite de site patrimonial remarquable
  - Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

Mur de clôture et mur de soutènement

Rempart

Élément extérieur particulier

Séquence naturelle

Parc ou jardin de pleine terre

Espace libre à dominante végétale

Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

Arbre remarquable ou autre élément naturel

Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

Immeuble bâti ou non bâti à requalifier

Espace vert à créer ou à requalifier

Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier

Limite imposée d'implantation de construction

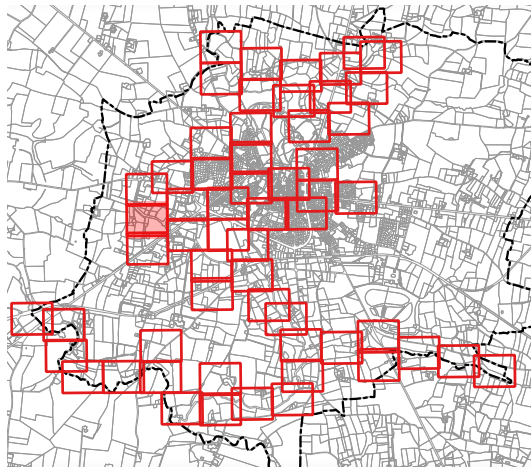
Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

Cours d'eau

Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/data/etats/cadastre-etatob> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**  
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023

PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025

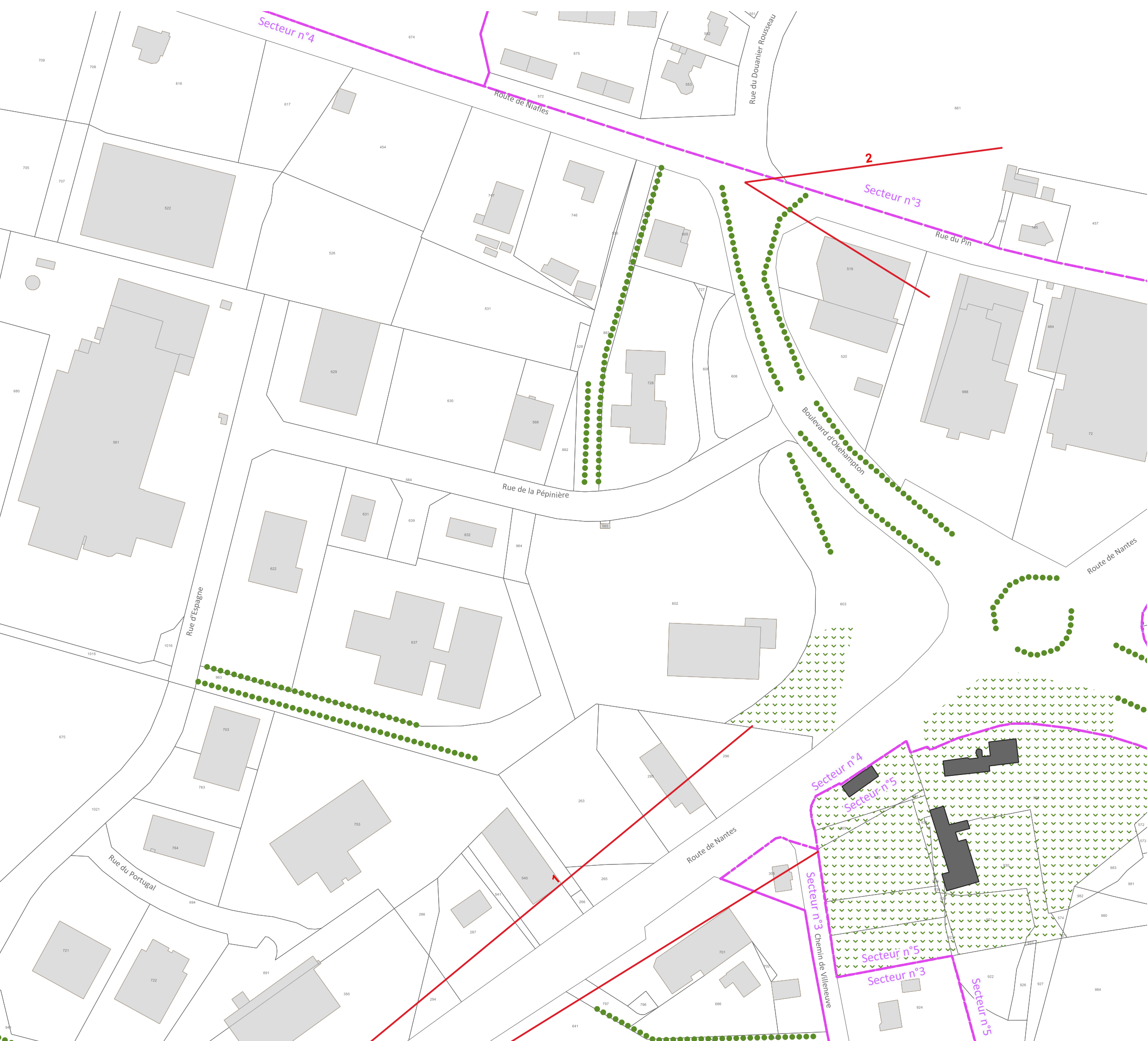
APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-ua.com](http://www.be-ua.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel : [contact@be-ua.com](mailto:contact@be-ua.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

**Mai Melacca - Paysagiste**  
09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

**l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme**  
06 80 10 71 49 - [atelierdaudrey@gmail.com](mailto:atelierdaudrey@gmail.com)





- Limites**
- ..... Limite de commune
  - Limites de site patrimonial remarquable
  - Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- ★ Élément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

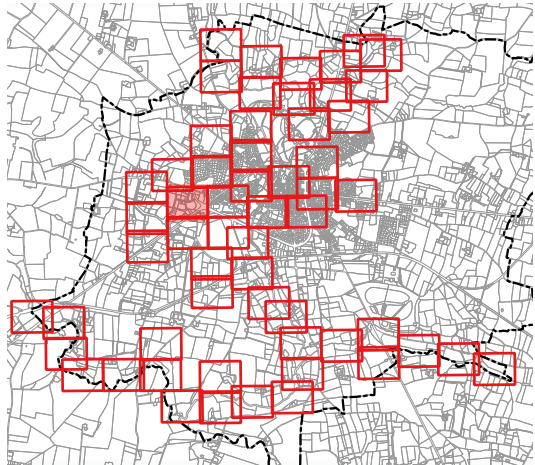
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



0 35 70 1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoine.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

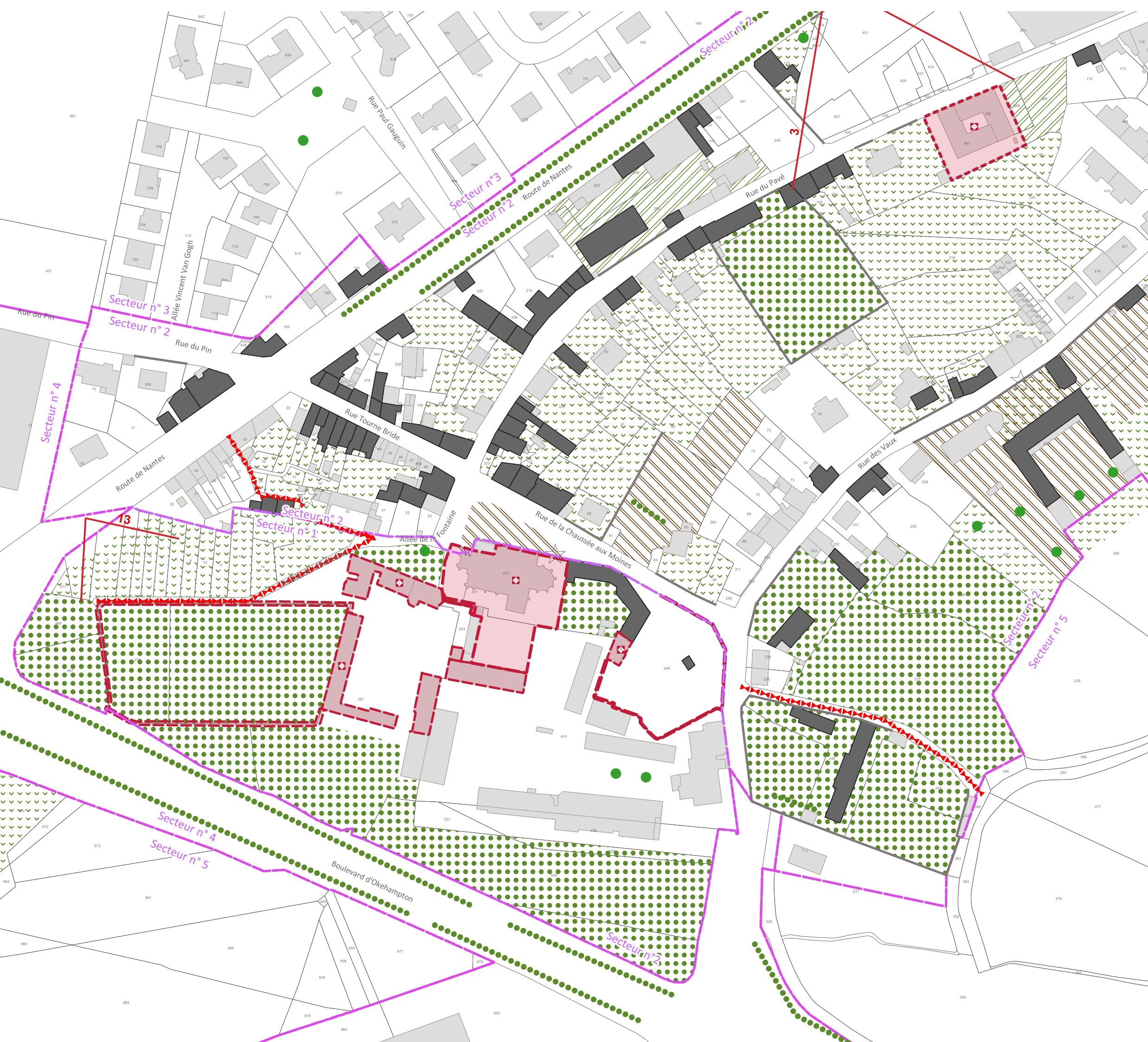
**CRAON**  
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-a-ua.com](http://www.be-a-ua.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel : [contact@be-a-ua.com](mailto:contact@be-a-ua.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION  
**Mai Melacca - Paysagiste** 09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)  
**L'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme** 06 80 10 71 49 - [atelieraudrey@gmail.com](mailto:atelieraudrey@gmail.com)





**Limites**

- ..... Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
- Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
- Secteur n°2 : faubourgs
- Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
- Secteur n°4 : zones d'activités
- Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

**Immeubles non protégés**

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques

0 35 70 1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/data/etats/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**  
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

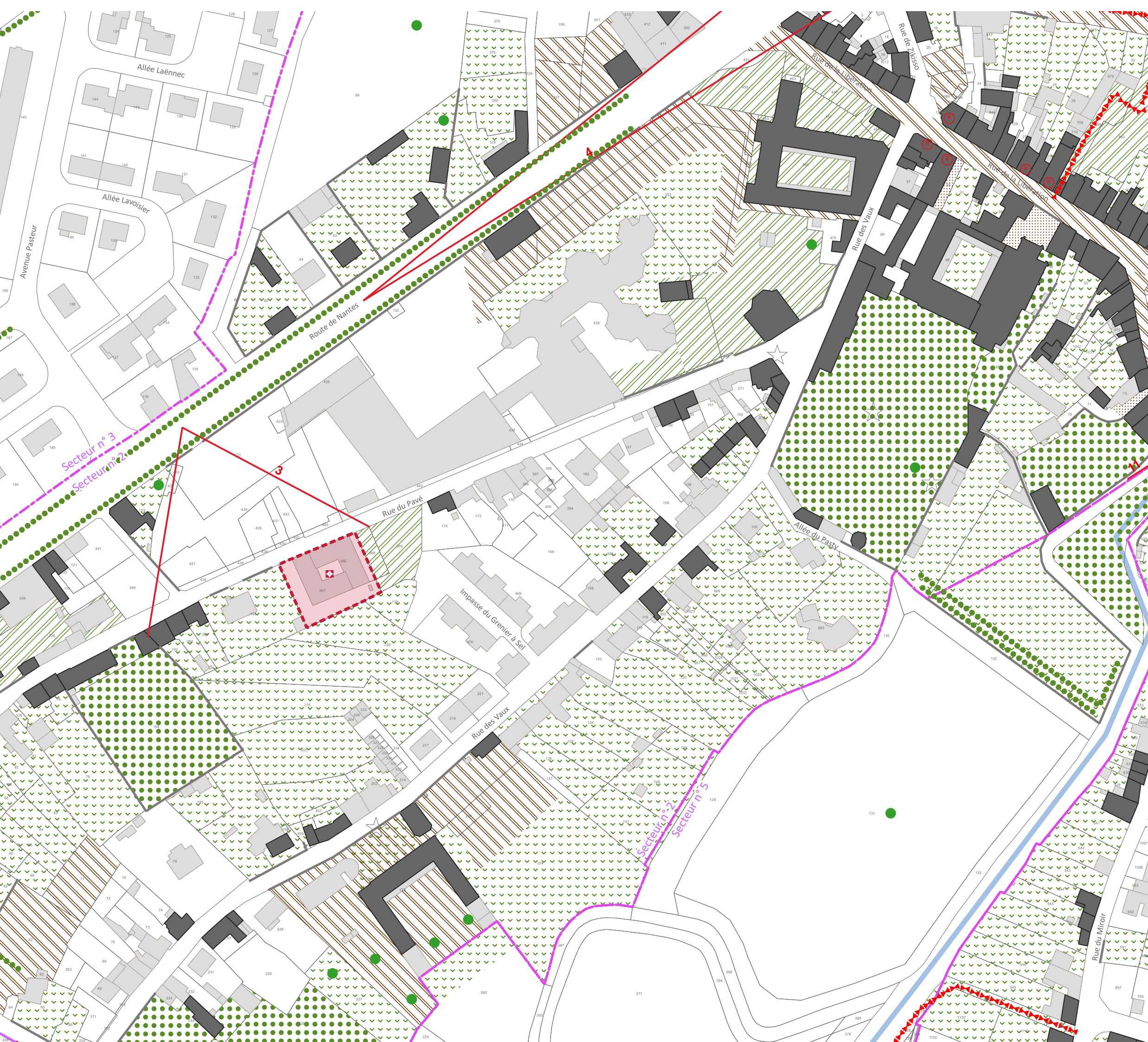
ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-aia.com](http://www.be-aia.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel : [contact@be-aia.com](mailto:contact@be-aia.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

**Mai Melacca - Paysagiste**  
09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

**l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme**  
06 80 10 71 49 - [atelieraudrey@gmail.com](mailto:atelieraudrey@gmail.com)





**Limites**

- ..... Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément  
Secteur n°2 : faubourgs  
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements  
Secteur n°4 : zones d'activités  
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Élément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques

0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**  
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-aia.com](http://www.be-aia.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel : [contact@be-aia.com](mailto:contact@be-aia.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

**Mai Melacca - Paysagiste**  
09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

**L'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme**  
06 80 10 71 49 - [atelieraudrey@gmail.com](mailto:atelieraudrey@gmail.com)

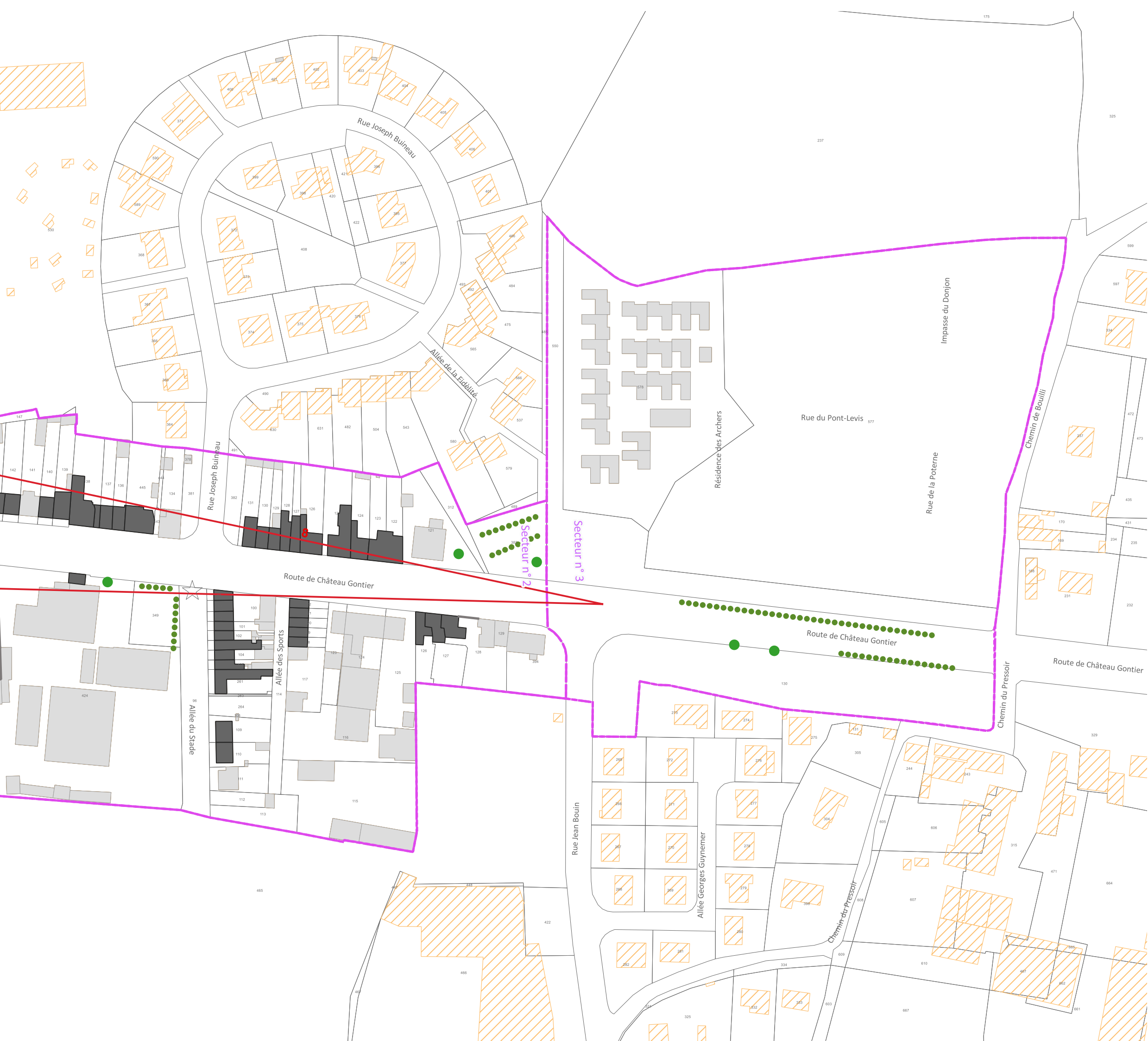












- Limites**
- ..... Limite de commune
  - Limite de site patrimonial remarquable
  - Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Élément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

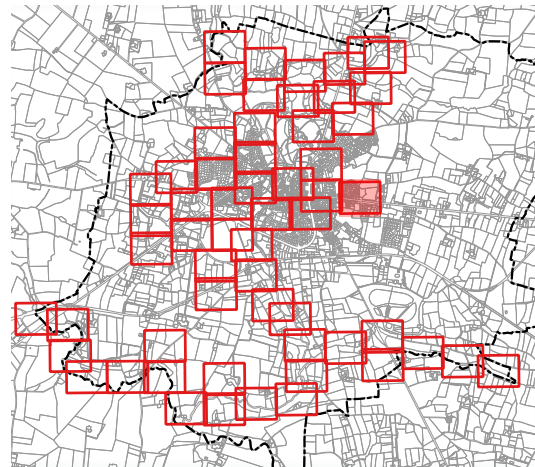
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoine.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/data/etats/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

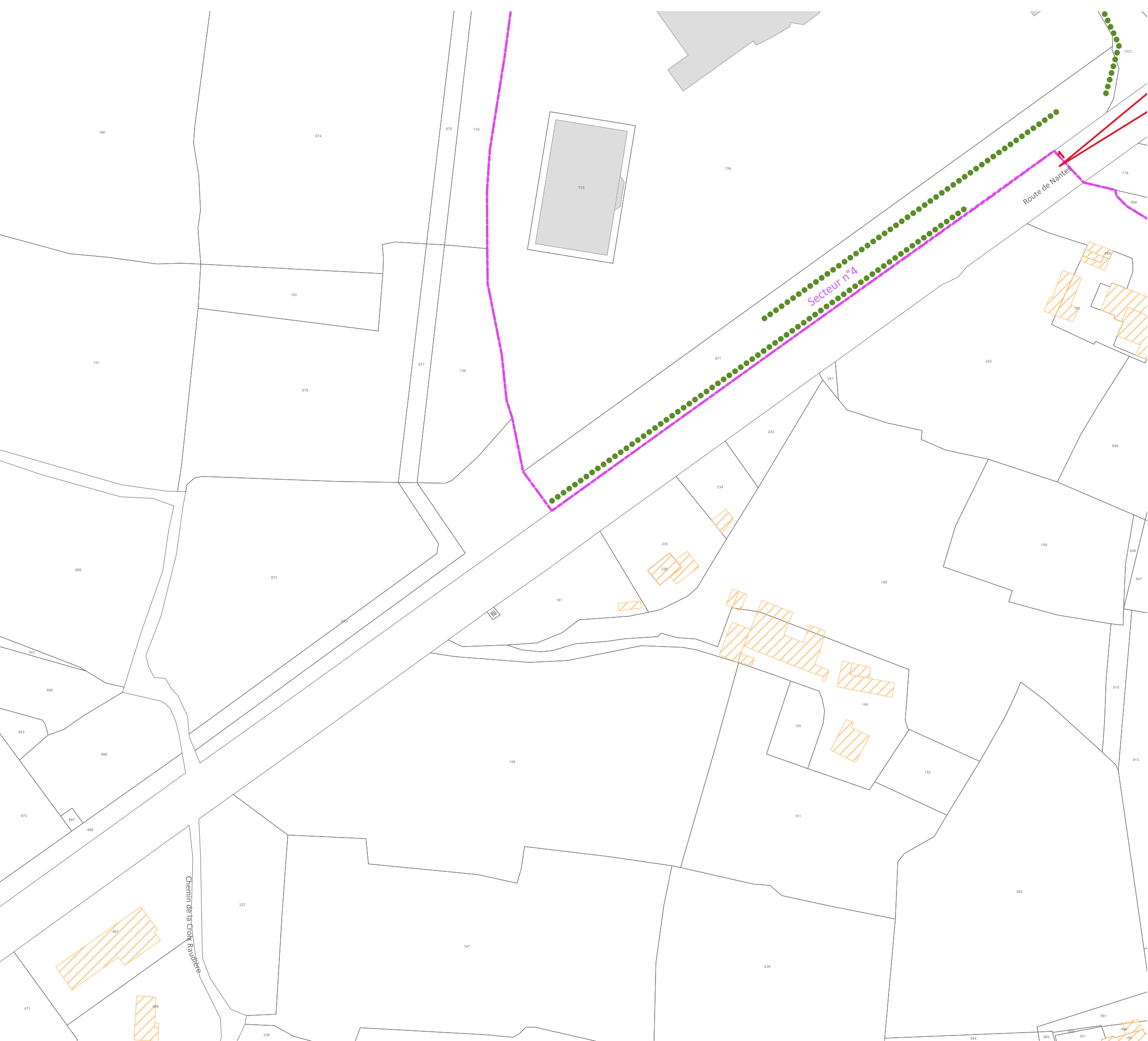
**CRAON**  
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Études - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-ava.com](http://www.be-ava.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 - Courriel : [contact@be-ava.com](mailto:contact@be-ava.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS - Agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION  
**Mai Melacca - Paysagiste** 09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)  
**l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme** 06 80 10 71 49 - [atelieraudrey@gmail.com](mailto:atelieraudrey@gmail.com)





- Limites**
- ..... Limite de commune
  - Limite de site patrimonial remarquable
  - Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Élément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

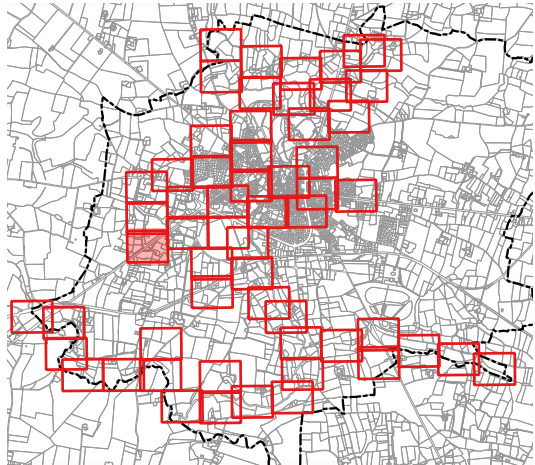
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

28

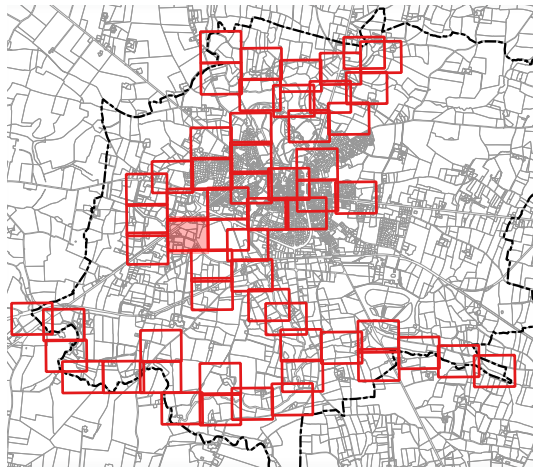
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**  
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-aia.com](http://www.be-aia.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel : [contact@be-aia.com](mailto:contact@be-aia.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION  
**Mai Melacca - Paysagiste** 09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)  
**l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme** 06 80 10 71 49 - [atelierdaudrey@gmail.com](mailto:atelierdaudrey@gmail.com)



Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/data/etab/cadastre-etab> - Version juillet 2024



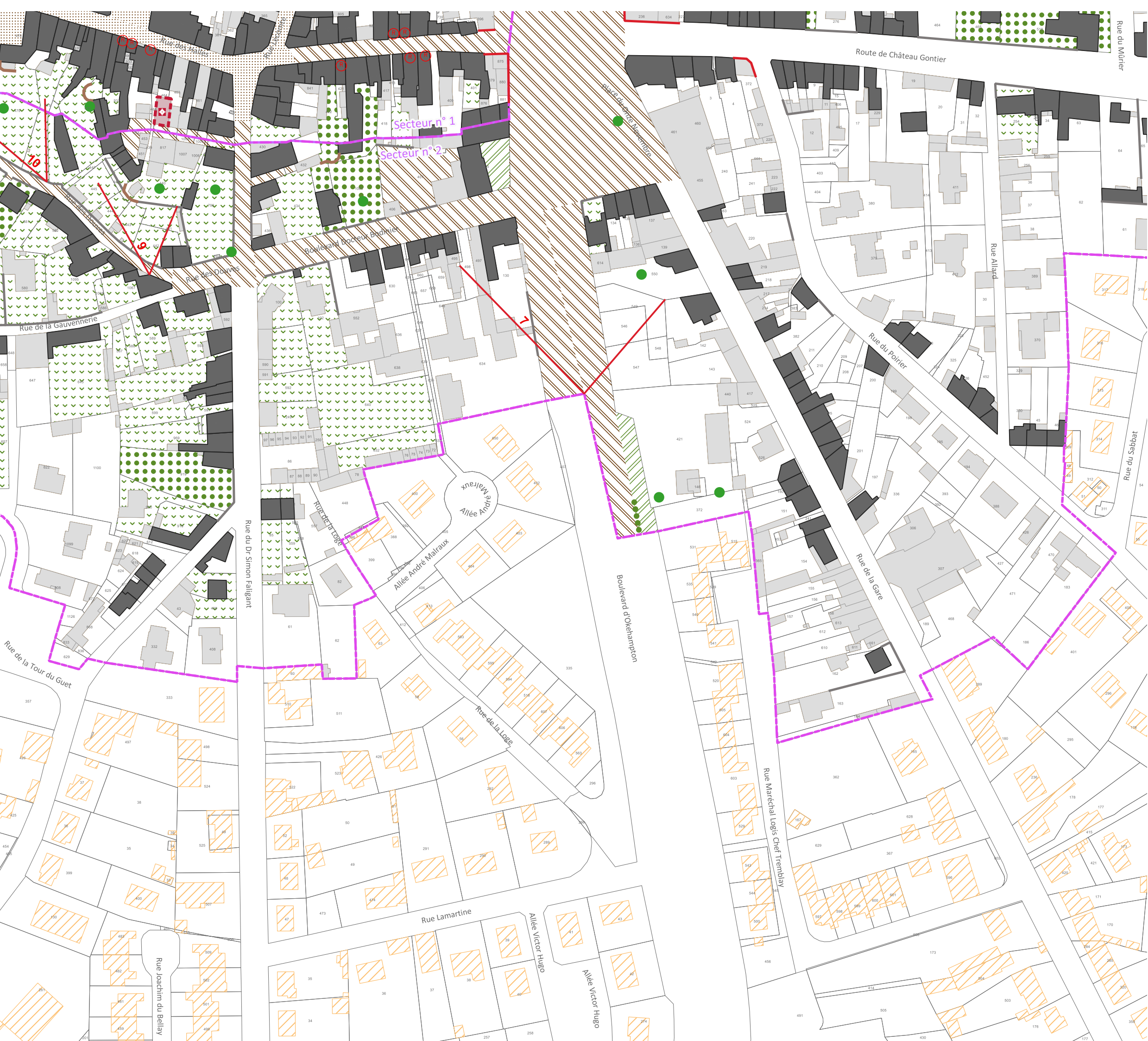


■ **Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-ua.com](http://www.be-ua.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre régional S 11 Courriel : [contact@be-ua.com](mailto:contact@be-ua.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNOÏ

|                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Mai Melacca - Paysagiste</b><br/>09 73 10 74 81 - <a href="mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com">mmelacca.paysagiste@gmail.com</a></p> | <p><b>l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme</b><br/>06 80 10 71 49 - <a href="mailto:atelierdaudrey@gmail.com">atelierdaudrey@gmail.com</a></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|







**Limites**

- ..... Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Élément extérieur particulier
- Séquence naturelle
  - Parc ou jardin de pleine terre
  - Espace libre à dominante végétale
  - Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

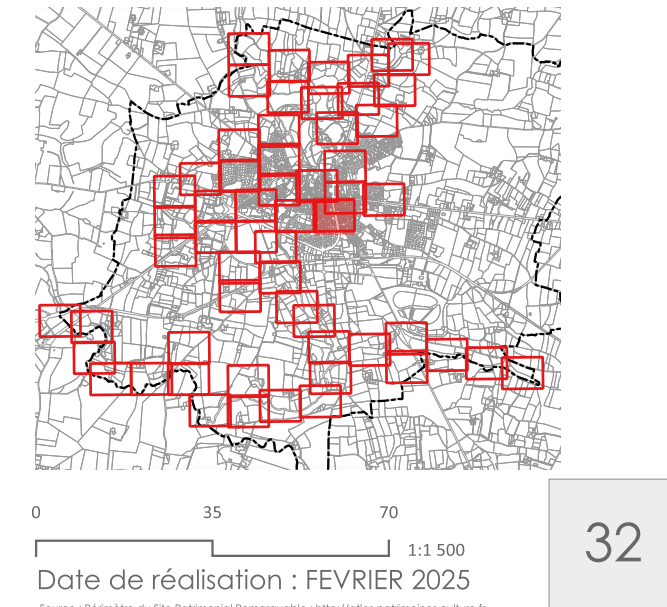
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démolit ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



**DEPARTEMENT DE LA MAYENNE**  
**COMMUNE DE CRAON**  
**CRAON**  
VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-ava.com](http://www.be-ava.com) - S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel : [contact@be-ava.com](mailto:contact@be-ava.com) Tél. 02.47.05.23.00  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

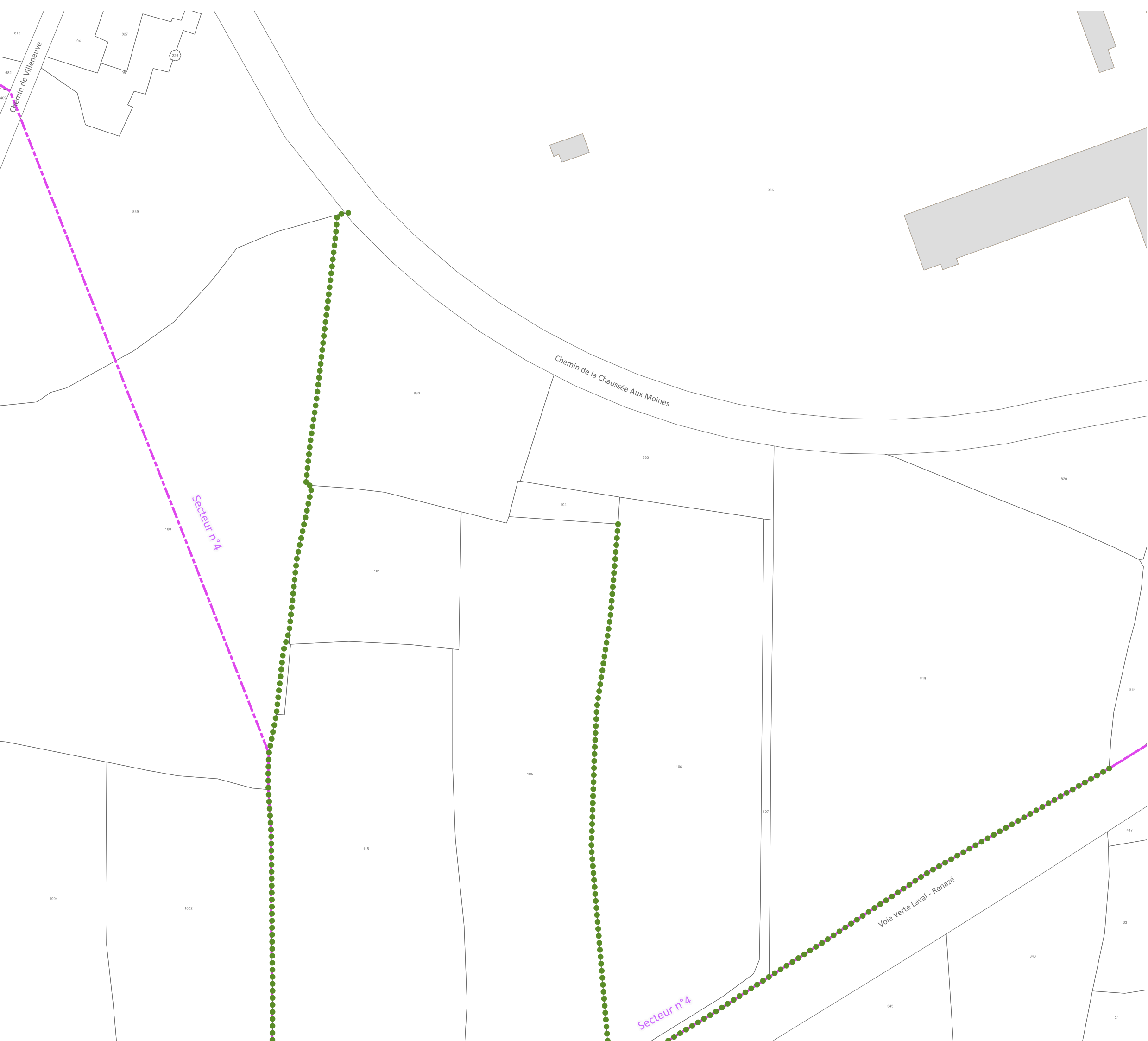
**Mai Melacca - Paysagiste**  
09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

**L'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme**  
06 80 10 71 49 - [atelieraudrey@gmail.com](mailto:atelieraudrey@gmail.com)









- Limites**
- ..... Limite de commune
  - Limite de site patrimonial remarquable
  - Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Élément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

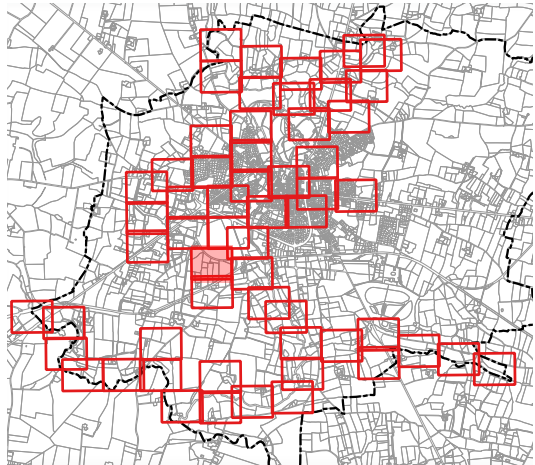
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/data/etats/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

CRAON

VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture

S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11

Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS

Tél. 02.47.05.23.00

Courriel [contact@be-uaa.com](mailto:contact@be-uaa.com)

agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

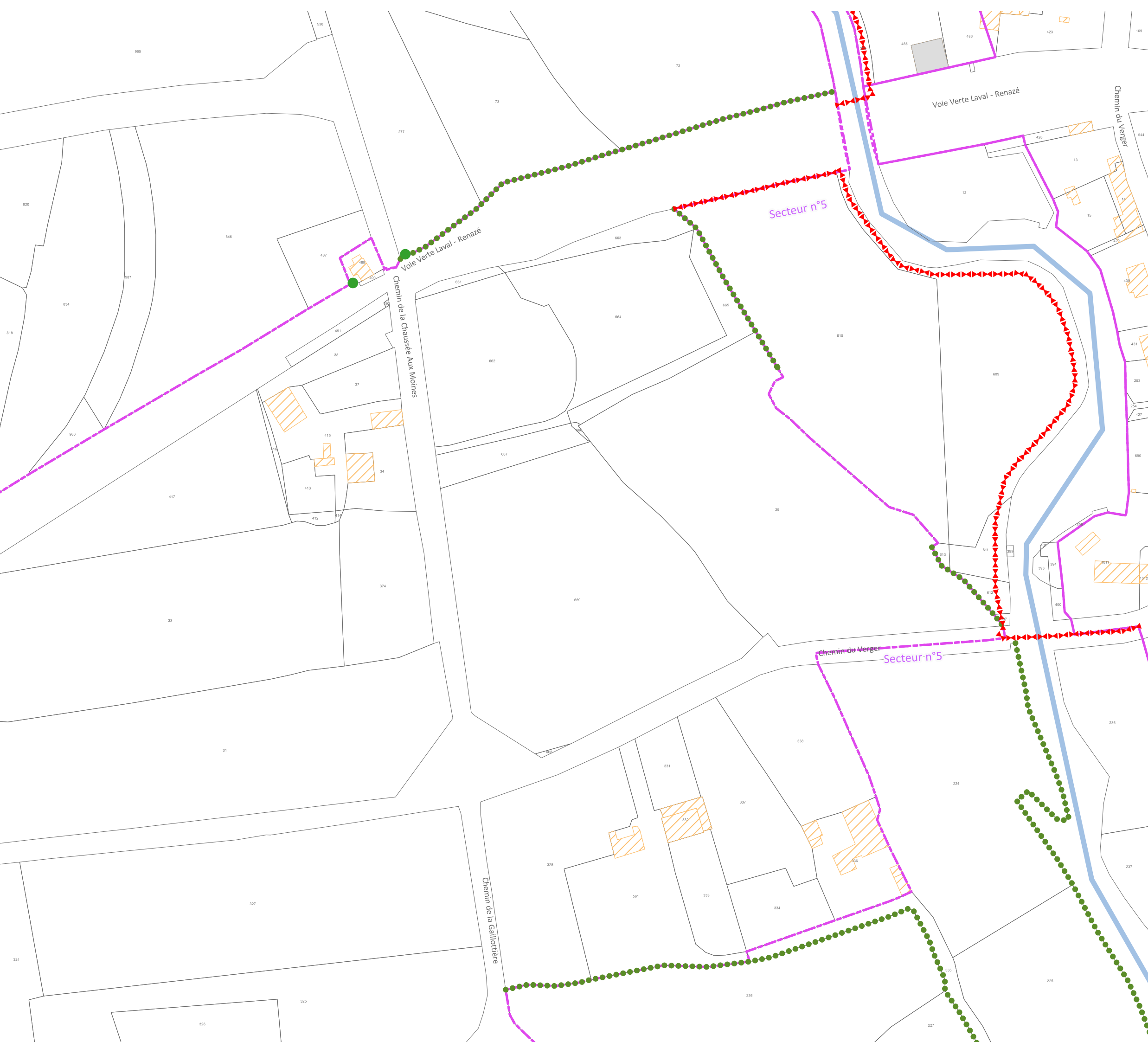
Mai Melacca - Paysagiste

09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme

06 80 10 71 49 - [atelierdaudrey@gmail.com](mailto:atelierdaudrey@gmail.com)

34



## Limites

- \*\*\*\*\* Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
- Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
- Secteur n°2 : faubourgs
- Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
- Secteur n°4 : zones d'activités
- Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis  
protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- ☐ Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

-  Mur de clôture et mur de soutènement
-  Rempart
-  Élément extérieur particulier
-  Séquence naturelle
-  Parc ou jardin de pleine terre
-  Espace libre à dominante végétale
-  Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
-  Arbre remarquable ou autre élément naturel
-  Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

### Immeubles non protégés

- ☐ Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démolir ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- ☐ Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

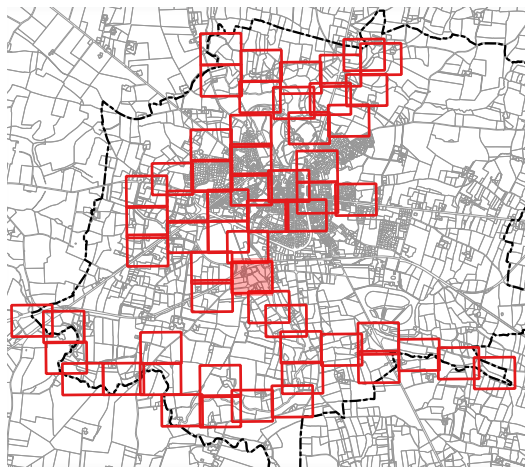
### Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

-  Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
-  Espace vert à créer ou à requalifier
-  Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
-  Limite imposée d'implantation de construction
-  Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
-  Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur



**Pour information :**

-  Cours d'eau
-  Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



0 35 70

1:1 500

35

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>

Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**   
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023

PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025

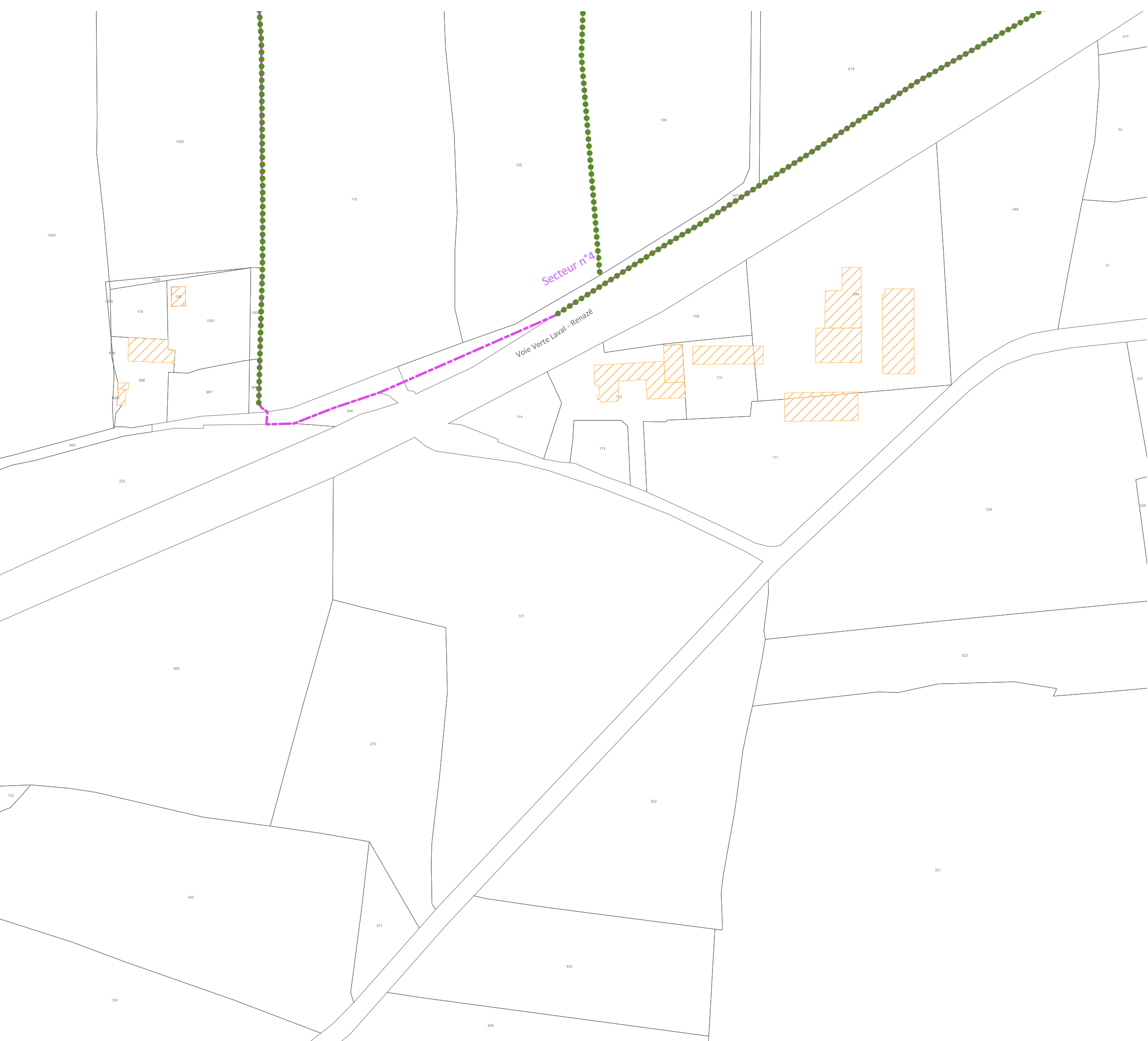
APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-aua.com](http://www.be-aua.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel [contact@be-aua.com](mailto:contact@be-aua.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

**Maï Melacca - Paysagiste**  
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

**l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme**  
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com





Limites

.....

 Limite de commune

Limite de site patrimonial remarquable

Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément

Secteur n°2 : faubourgs

Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements

Secteur n°4 : zones d'activités

Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

Mur de clôture et mur de soutènement

Rempart

Élément extérieur particulier

Séquence naturelle

Parc ou jardin de pleine terre

Espace libre à dominante végétale

Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

Arbre remarquable ou autre élément naturel

Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

Immeuble bâti ou non bâti à requalifier

Espace vert à créer ou à requalifier

Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier

Limite imposée d'implantation de construction

Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

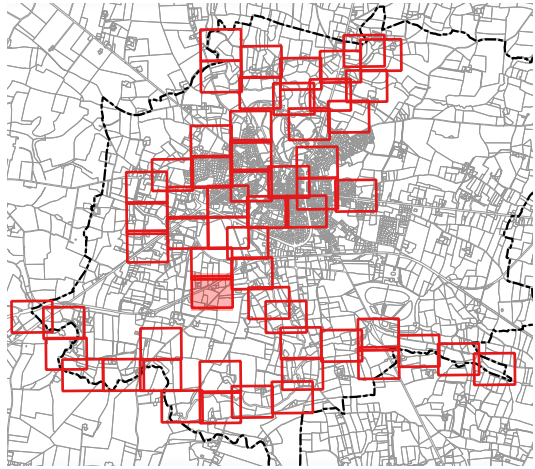
Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

Cours d'eau

Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques

N



Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

CRAON

VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture

Site : [www.be-aia.com](http://www.be-aia.com)

S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11

Courriel : [contact@be-aia.com](mailto:contact@be-aia.com)

Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS

agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

Tél. 02.47.05.23.00

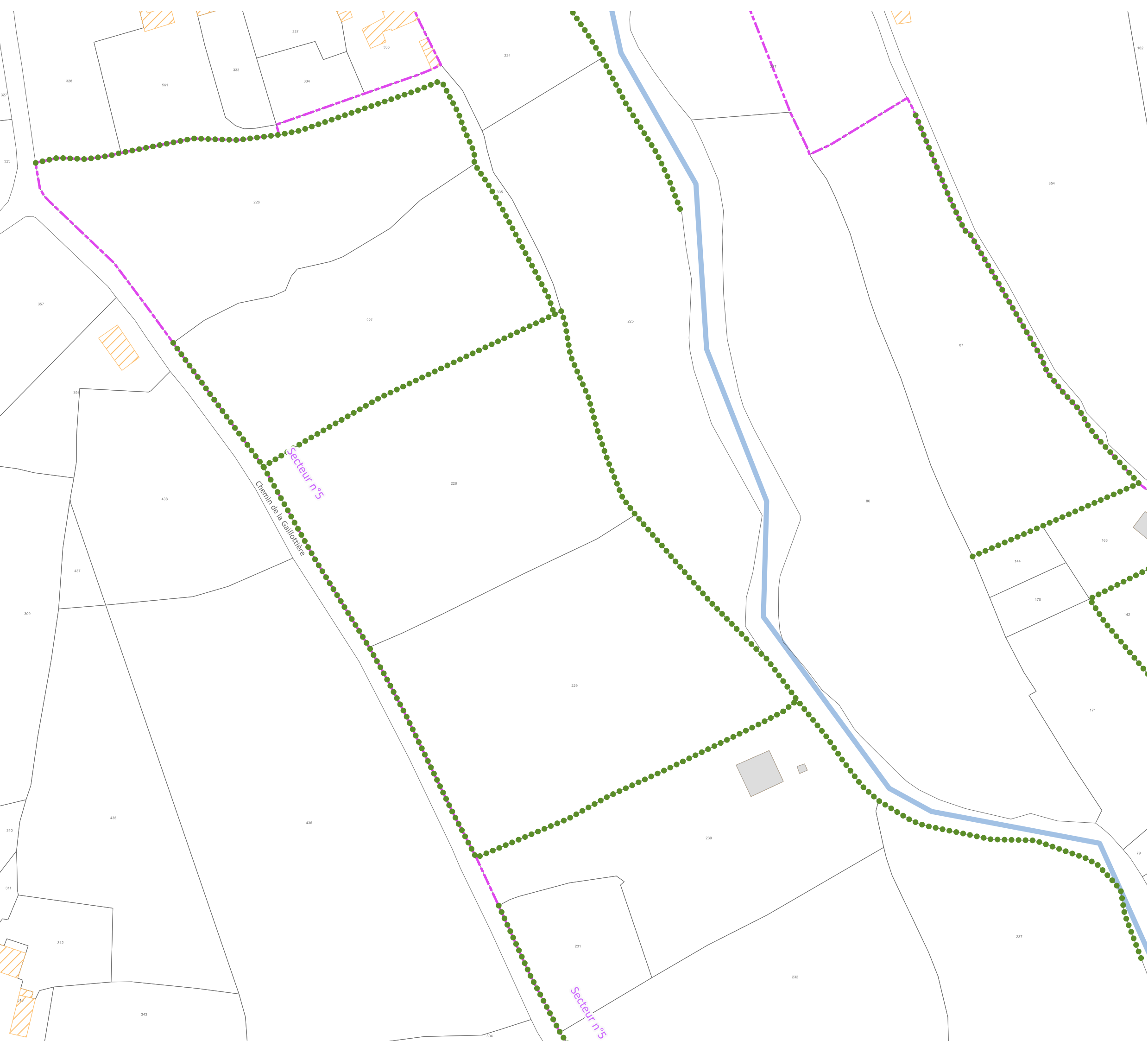
Mai Melacca - Paysagiste

09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme

06 80 10 71 49 - [atelierdaudrey@gmail.com](mailto:atelierdaudrey@gmail.com)

36



- Limites**
- ..... Limite de commune
  - — — Limite de site patrimonial remarquable
  - — — Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Élément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

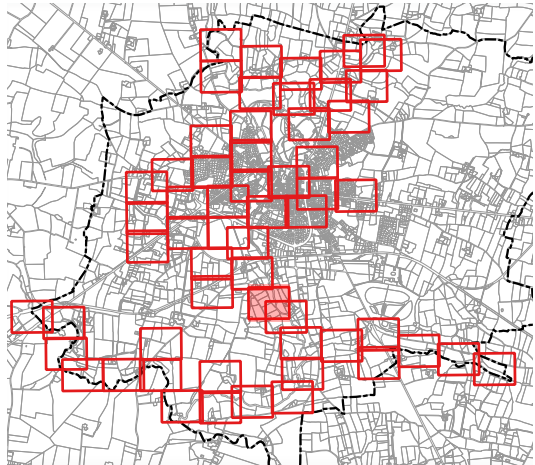
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



0 35 70 1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**  
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-aia.com](http://www.be-aia.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel : [contact@be-aia.com](mailto:contact@be-aia.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

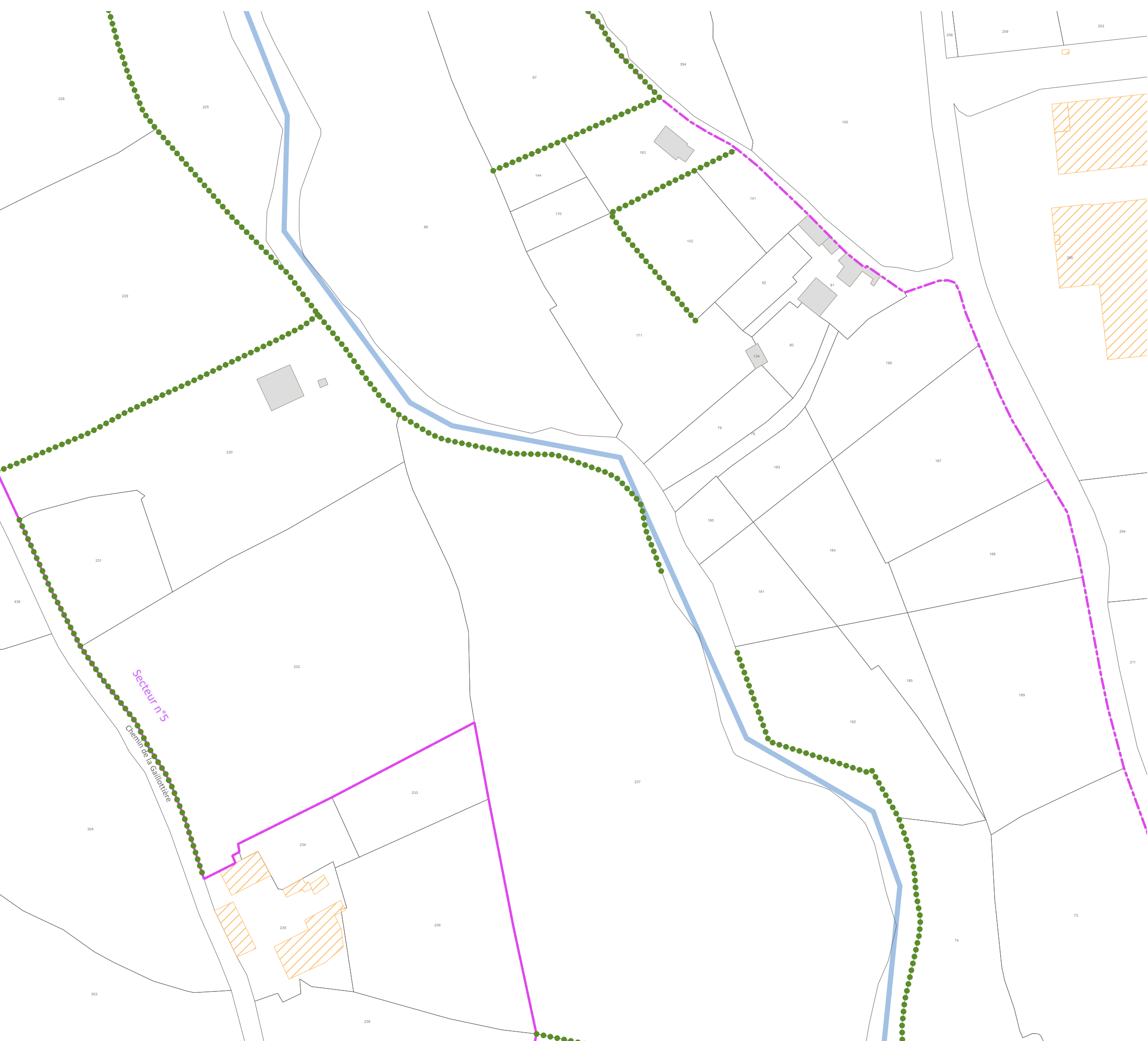
**Mai Melacca - Paysagiste**  
09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

**l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme**  
06 80 10 71 49 - [atelierdaudrey@gmail.com](mailto:atelierdaudrey@gmail.com)



37





- Limites**
- ..... Limite de commune
  - Limite de site patrimonial remarquable
  - Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
- Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément  
Secteur n°2 : faubourgs  
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements  
Secteur n°4 : zones d'activités  
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Élément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

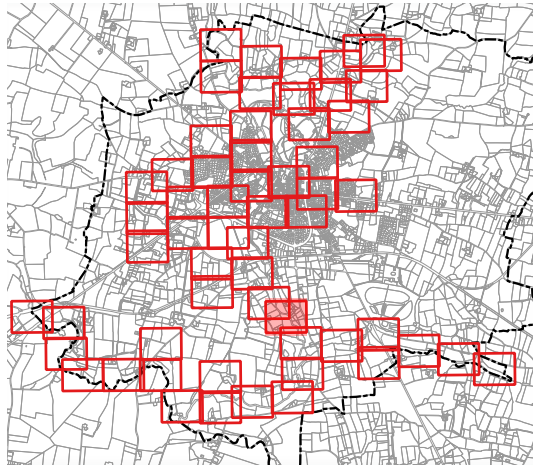
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/data/etats/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

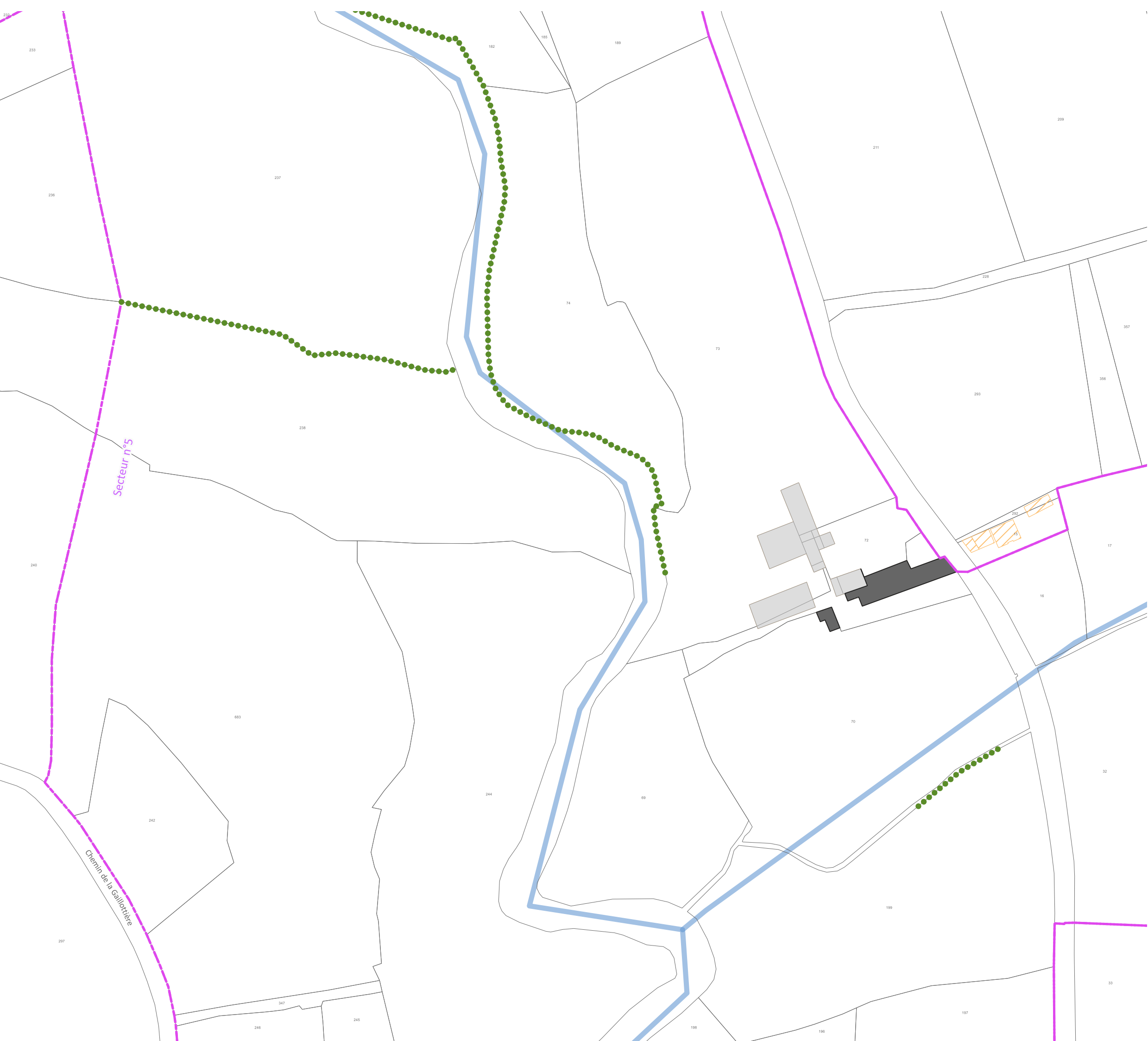
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**  
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-aia.com](http://www.be-aia.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel : [contact@be-aia.com](mailto:contact@be-aia.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION  
**Mai Melacca - Paysagiste** 09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)  
**l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme** 06 80 10 71 49 - [atelieraudrey@gmail.com](mailto:atelieraudrey@gmail.com)



**Limites**

- ..... Limite de commune
- — — Limite de site patrimonial remarquable
- — — Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
- Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
- Secteur n°2 : faubourgs
- Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
- Secteur n°4 : zones d'activités
- Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- ★ Elément extérieur particulier
- — — Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Ⓢ Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- ↔ Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- ◀ Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques

03570

1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/data/etats/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**  
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

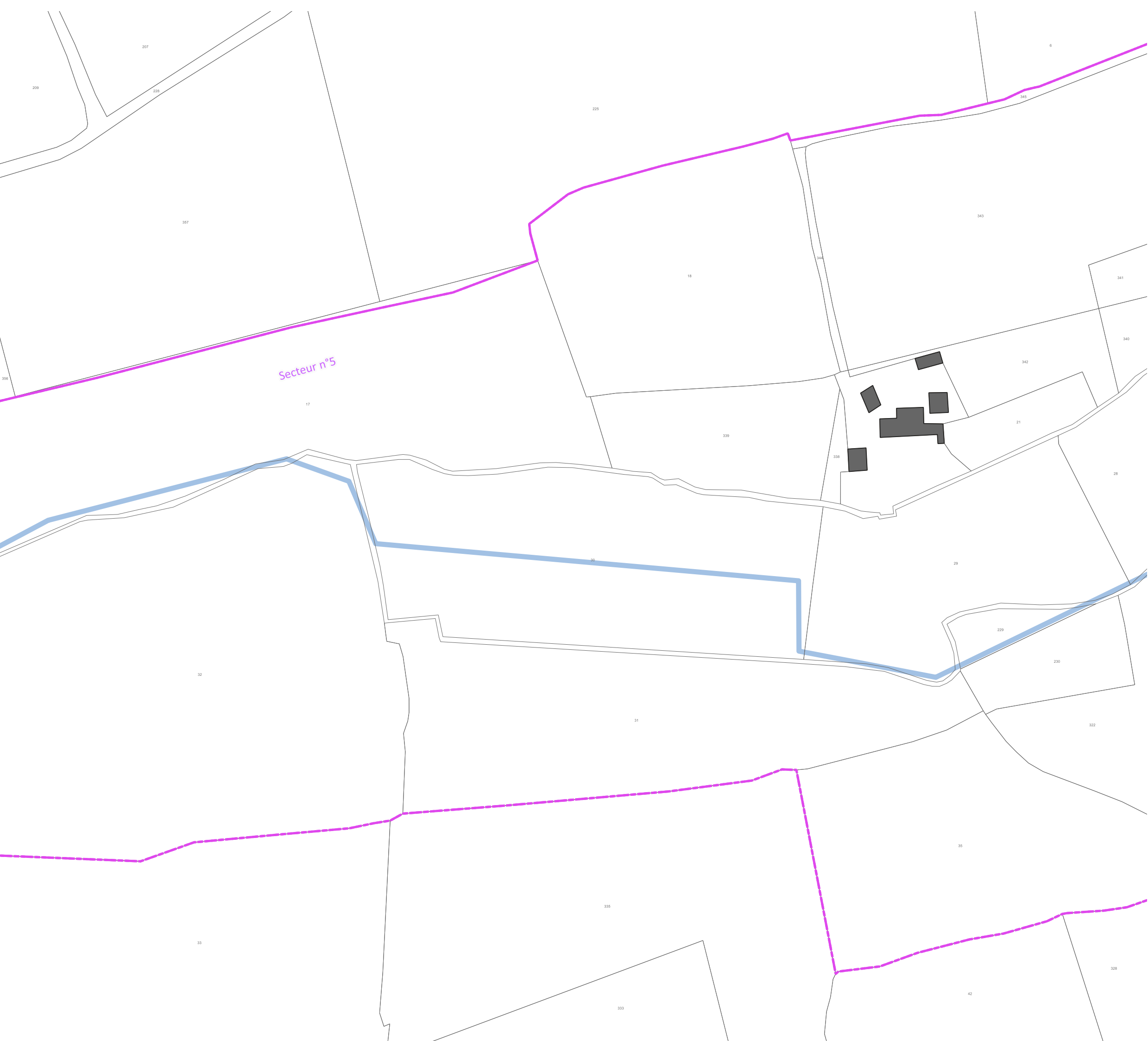
ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-aia.com](http://www.be-aia.com) -  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel : [contact@be-aia.com](mailto:contact@be-aia.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

**Mai Melacca - Paysagiste**  
09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

**l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme**  
06 80 10 71 49 - [atelierdaudrey@gmail.com](mailto:atelierdaudrey@gmail.com)





- Limites**
- ..... Limite de commune
  - — — Limite de site patrimonial remarquable
  - — — Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

■ Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- ☆ Élément extérieur particulier
- ▲ Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

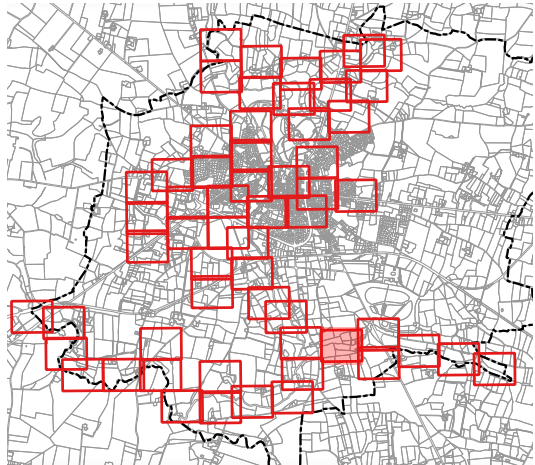
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Ⓢ Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- ↔ Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- ◀ Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**  
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

■ Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site : [www.be-aia.com](http://www.be-aia.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel : [contact@be-aia.com](mailto:contact@be-aia.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

Mai Melacca - Paysagiste  
09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme  
06 80 10 71 49 - [atelierdaudrey@gmail.com](mailto:atelierdaudrey@gmail.com)



40



- Limites**
- ..... Limite de commune
  - — — — — Limite de site patrimonial remarquable
  - — — — — Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- ★ Élément extérieur particulier
- ▲ Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

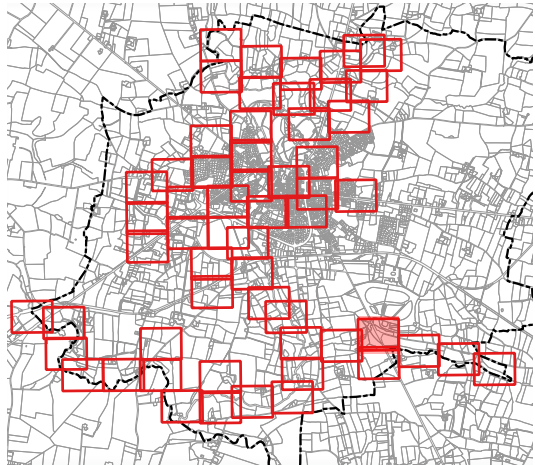
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Ⓢ Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- ↔ Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- ◀ Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE CRAON

**CRAON**

VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-aia.com](http://www.be-aia.com) -  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel : [contact@be-aia.com](mailto:contact@be-aia.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS

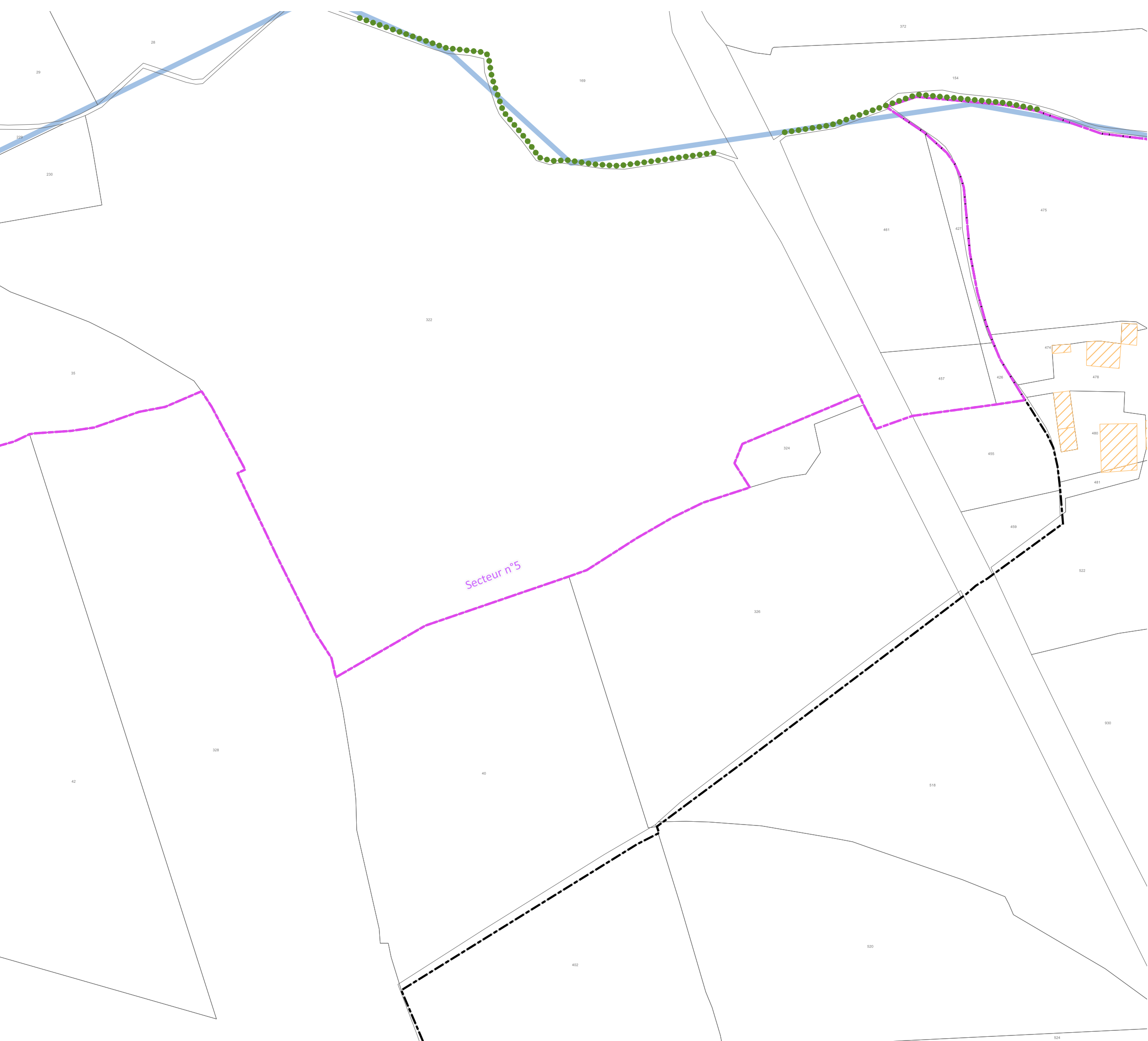
Tél. 02.47.05.23.00

**Mai Melacca - Paysagiste**  
09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

**l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme**  
06 80 10 71 49 - [atelierdaudrey@gmail.com](mailto:atelierdaudrey@gmail.com)

41





- Limites**
- ..... Limite de commune
  - Limite de site patrimonial remarquable
  - Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- ★ Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

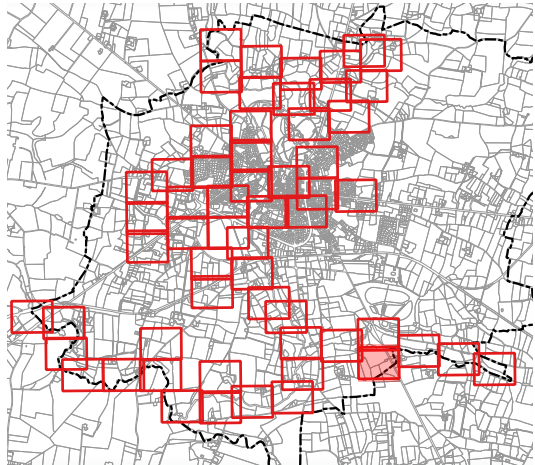
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**  
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-aia.com](http://www.be-aia.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel : [contact@be-aia.com](mailto:contact@be-aia.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

**Mai Melacca - Paysagiste**  
09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

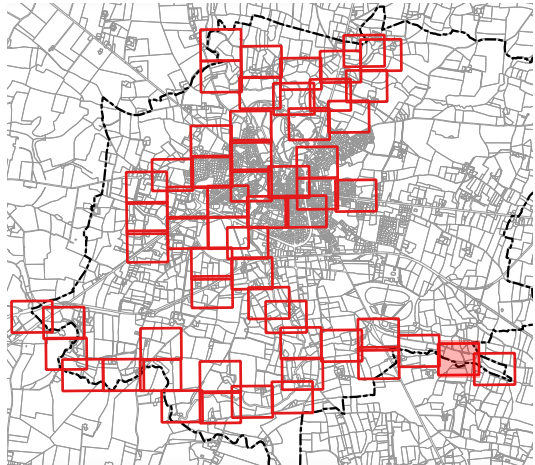
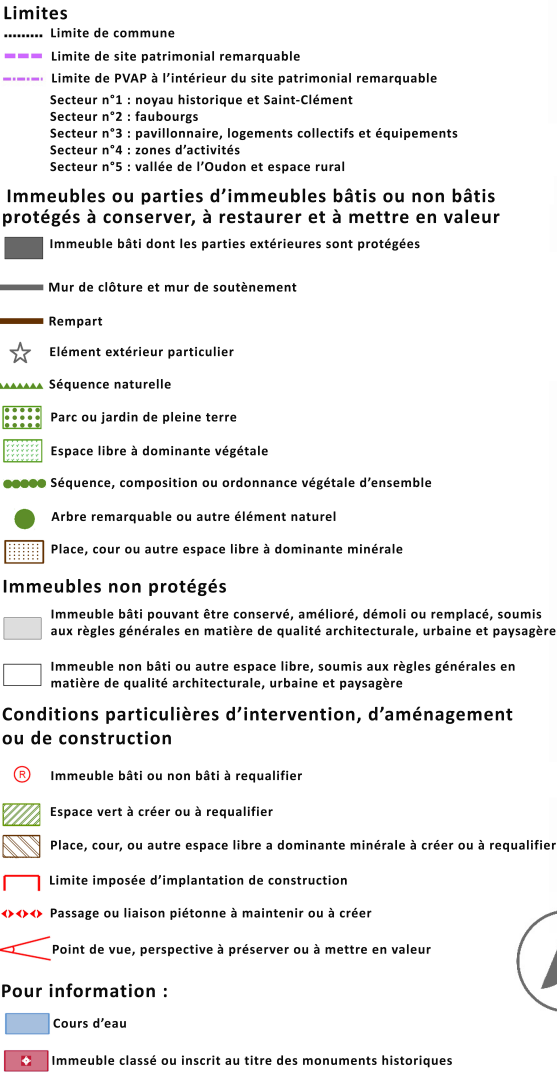
**l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme**  
06 80 10 71 49 - [atelieraudrey@gmail.com](mailto:atelieraudrey@gmail.com)



42

**l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme**  
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com





1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**   
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

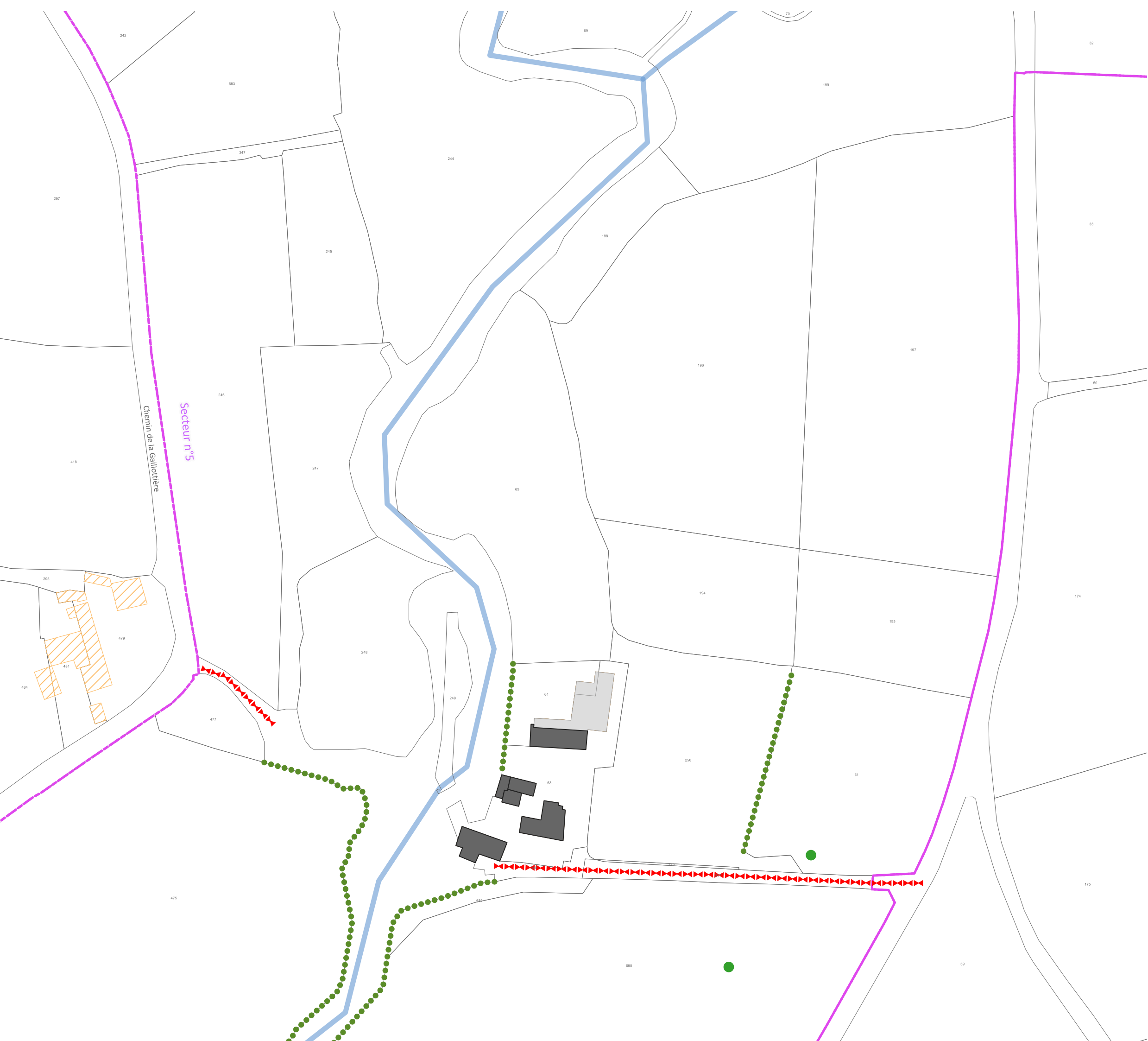
**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-aaa.com](http://www.be-aaa.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel [contact@be-aaa.com](mailto:contact@be-aaa.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

**Maï Melacca - Paysagiste**  
09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

**L'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme**  
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com

**L'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme**  
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com





- Limites**
- ..... Limite de commune
  - Limite de site patrimonial remarquable
  - Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- ★ Elément extérieur particulier
- ▲ Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

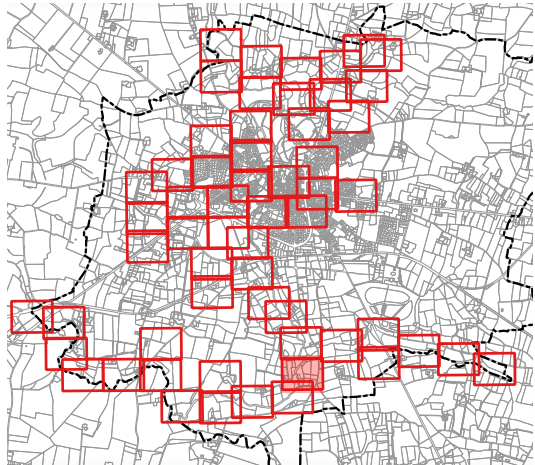
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Ⓢ Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- ↔ Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- ◀ Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/data/etats/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**  
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

■ Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site : [www.be-ua.com](http://www.be-ua.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel : [contact@be-ua.com](mailto:contact@be-ua.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION  
Mai Melacca - Paysagiste 09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com) l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme 06 80 10 71 49 - [atelierdaudrey@gmail.com](mailto:atelierdaudrey@gmail.com)







- Limites**
- ..... Limite de commune
  - Limite de site patrimonial remarquable
  - Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Élément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

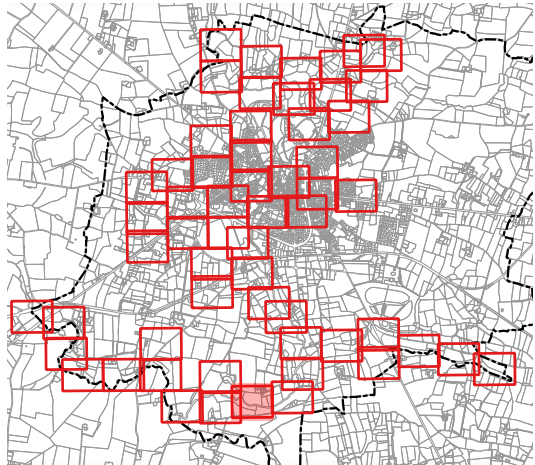
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démolit ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



0 35 70

1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/data/etats/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

48

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**  
— VIVRE AU POSITIF —

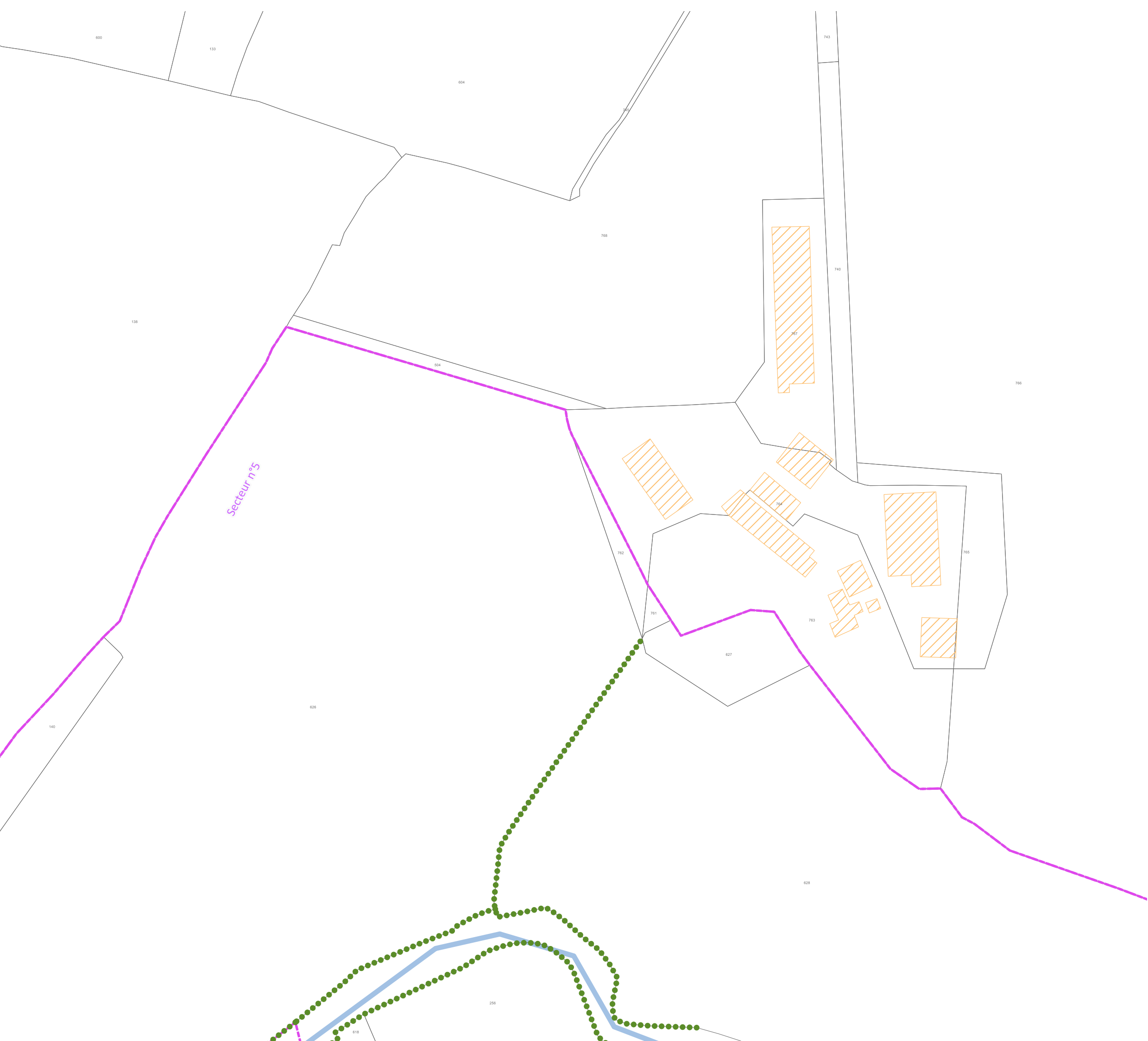
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-ua.com](http://www.be-ua.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel : [contact@be-ua.com](mailto:contact@be-ua.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

**Mai Melacca - Paysagiste**  
09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

**l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme**  
06 80 10 71 49 - [atelierdaudrey@gmail.com](mailto:atelierdaudrey@gmail.com)



- Limites**
- ..... Limite de commune
  - Limite de site patrimonial remarquable
  - Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Élément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

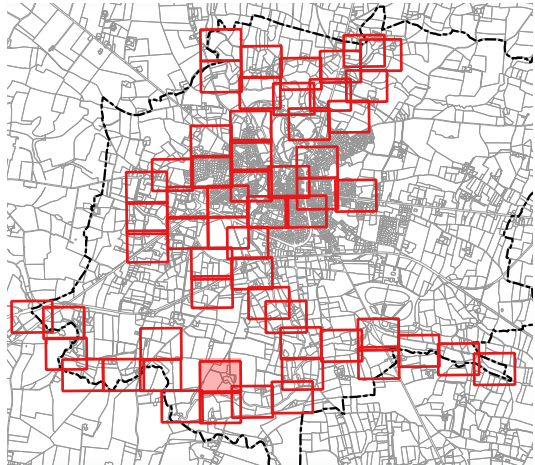
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

CRAON

VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture

Site : [www.be-aia.com](http://www.be-aia.com)

S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11

Courriel : [contact@be-aia.com](mailto:contact@be-aia.com)

Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS

agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

Mai Melacca - Paysagiste

09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

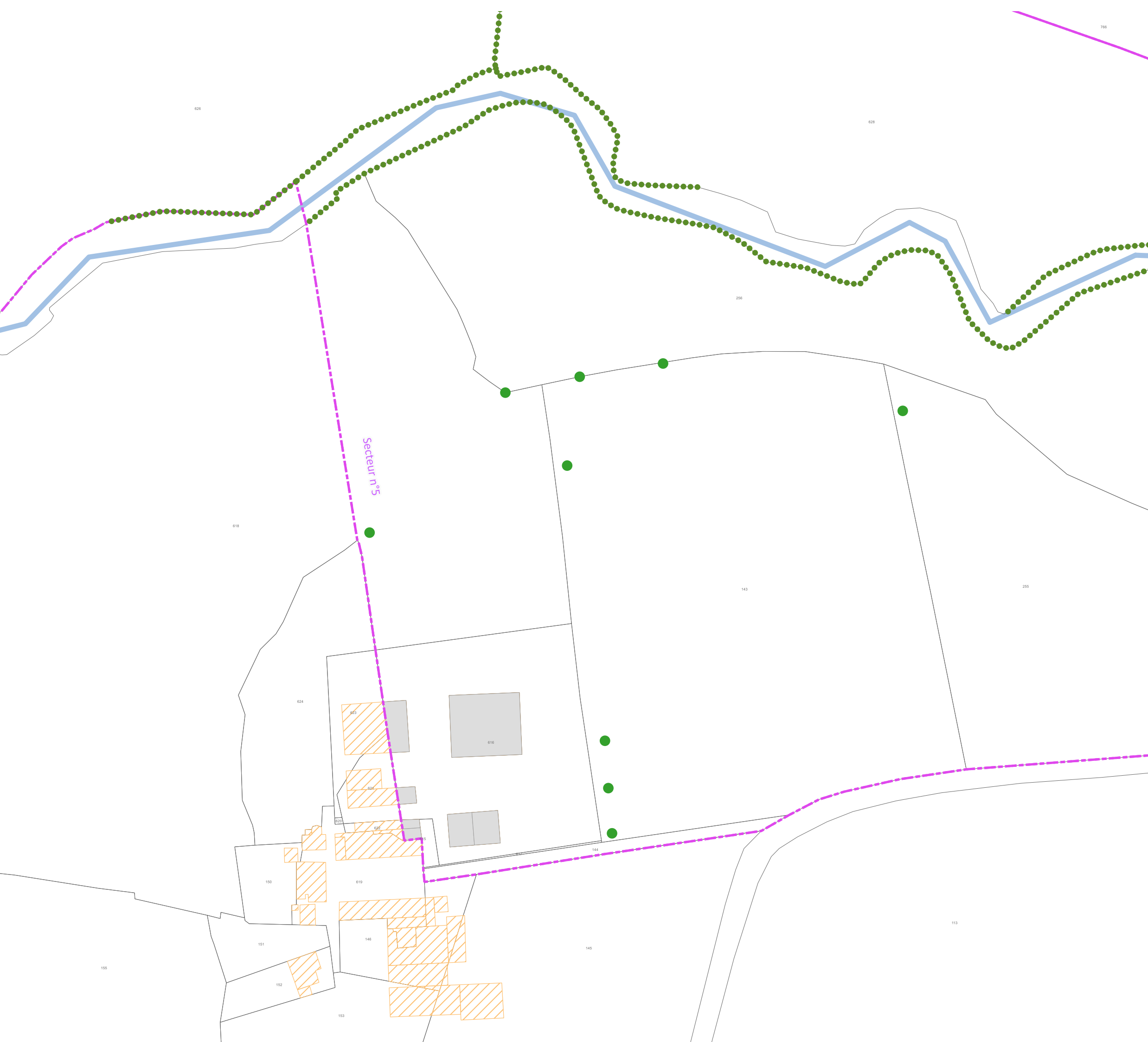
l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme

06 80 10 71 49 - [atelierdaudrey@gmail.com](mailto:atelierdaudrey@gmail.com)

Tél. 02.47.05.23.00

[contact@be-aia.com](mailto:contact@be-aia.com)





## Limites

- \*\*\*\*\* Limite de commune
-  Limite de site patrimonial remarquable
-  Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
-  Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
-  Secteur n°2 : faubourgs
-  Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
-  Secteur n°4 : zones d'activités
-  Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis  
protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- ☐ Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

- Mur de clôture et mur de soutènement

- Rempart**

- ☆ **Élément extérieur particulier**

-  **Séquence naturelle**

- 
- Parc ou jardin de pleine terre

-  **Espace libre à dominante végétale**

- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

- Arbre remarquable ou autre élément naturel

-  Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

## Immeubles non protégés

- ☐ Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

- ☐ Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- (R) Immeuble bâti ou non bâti à requalifier**

-  Espace vert à créer ou à requalifier

-  Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier

- ☐ Limite imposée d'implantation de construction

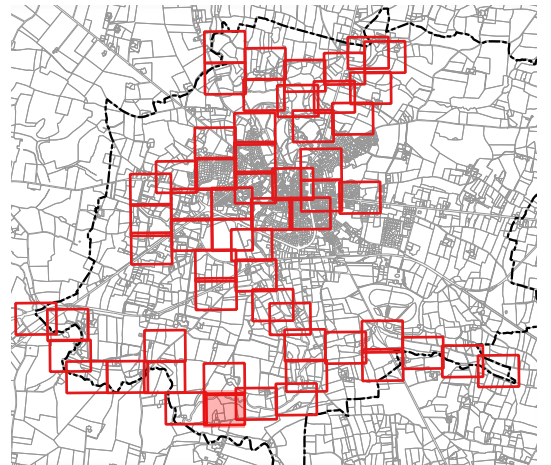
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

-  Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau**

-  Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**   
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023

PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025

APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-ava.com](http://www.be-ava.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel [contact@be-ava.com](mailto:contact@be-ava.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

**Maï Melacca - Paysagiste**  
09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

**l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme**  
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



- Limites**
- ..... Limite de commune
  - Limites de site patrimonial remarquable
  - Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- ★ Elément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

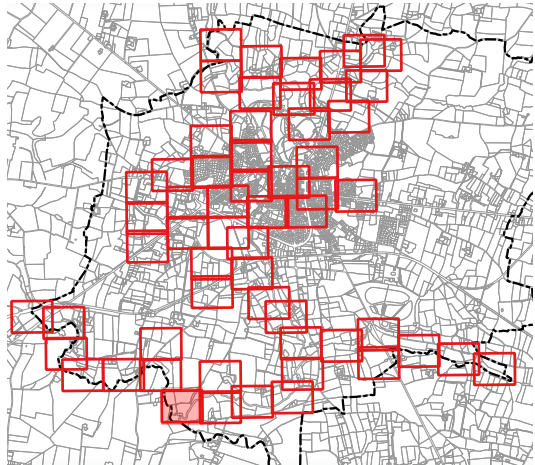
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE CRAON

CRAON

VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture

S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11

Sigle social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS

09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

06 80 10 71 49 - atelieraudrey@gmail.com

Tél. 02.47.05.23.00

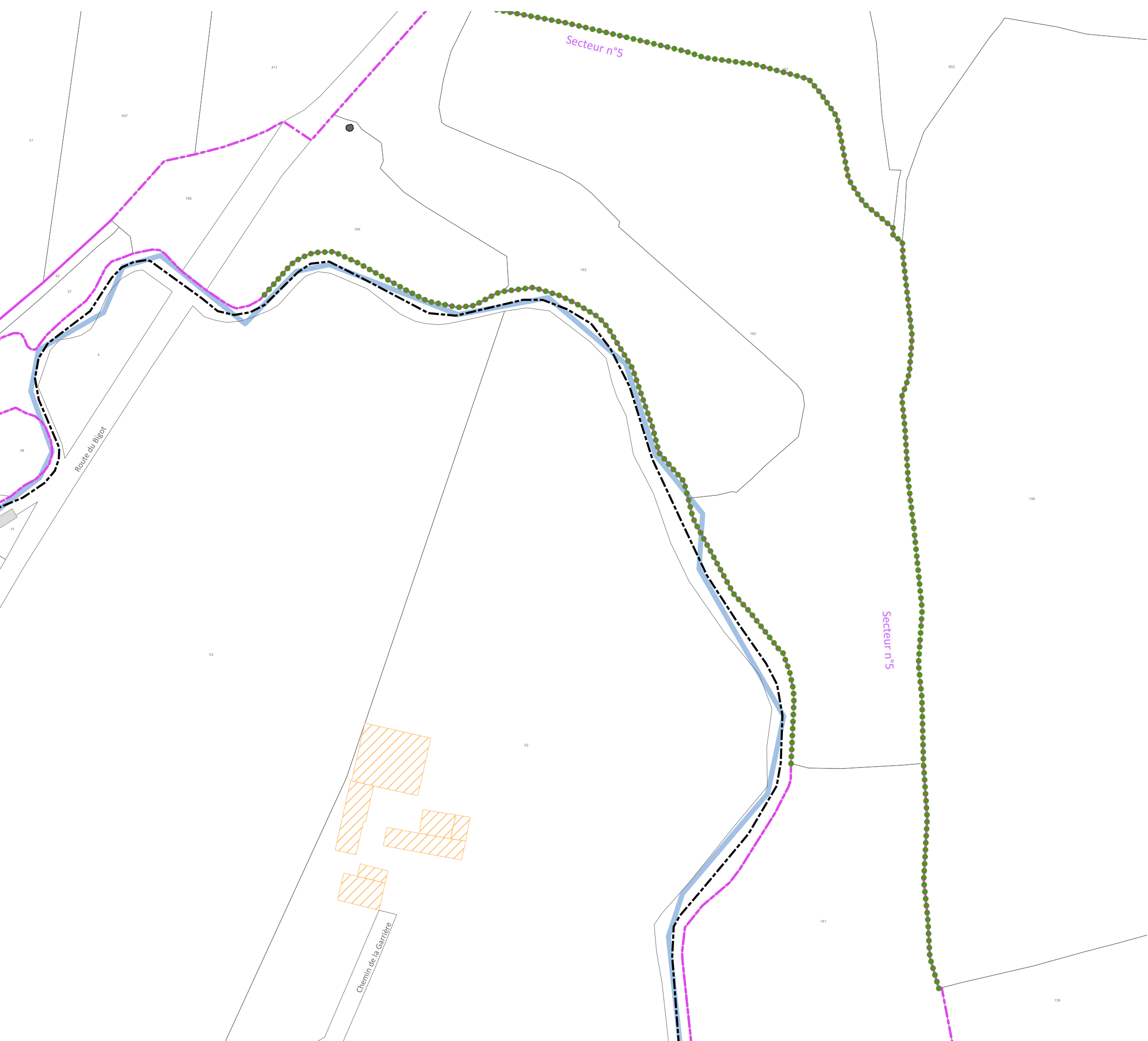
Courriel [contact@be-uaa.com](mailto:contact@be-uaa.com)

agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme

06 80 10 71 49 - atelieraudrey@gmail.com





Limites

.....

 Limite de commune

Limite de site patrimonial remarquable

Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément

Secteur n°2 : faubourgs

Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements

Secteur n°4 : zones d'activités

Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

Mur de clôture et mur de soutènement

Rempart

Elément extérieur particulier

Séquence naturelle

Parc ou jardin de pleine terre

Espace libre à dominante végétale

Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

Arbre remarquable ou autre élément naturel

Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

Immeuble bâti ou non bâti à requalifier

Espace vert à créer ou à requalifier

Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier

Limite imposée d'implantation de construction

Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

Cours d'eau

Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques

03570

3570

70

1:1 500

52

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>

Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE CRAON

CRAON

VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023

PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025

APPROUVE EN DATE DU

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture

Site : [www.be-aia.com](http://www.be-aia.com)

S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11

Courriel : [contact@be-aia.com](mailto:contact@be-aia.com)

Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS

agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

Mai Melacca - Paysagiste

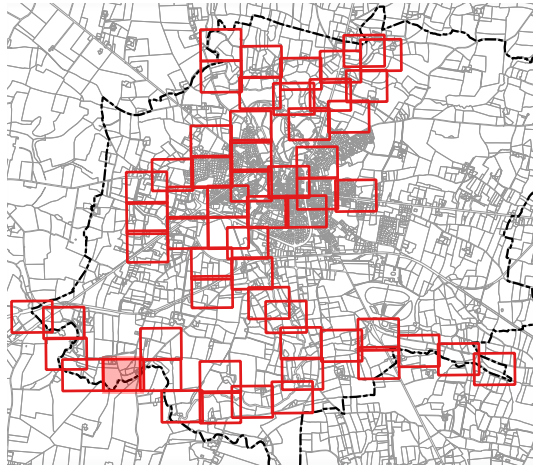
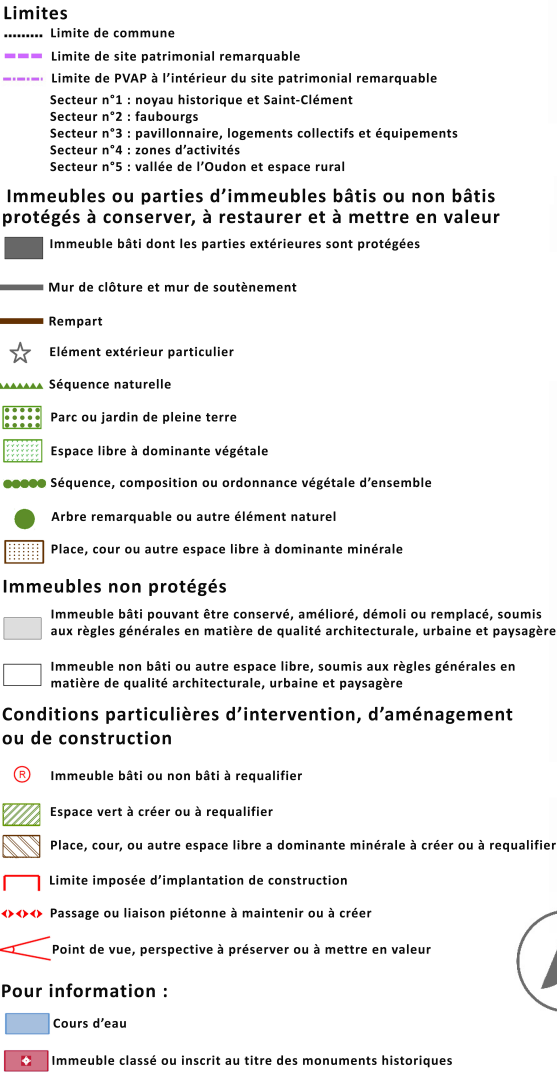
09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme

06 80 10 71 49 - [atelierdaudrey@gmail.com](mailto:atelierdaudrey@gmail.com)







Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**   
— VIVRE AU POSITIF —

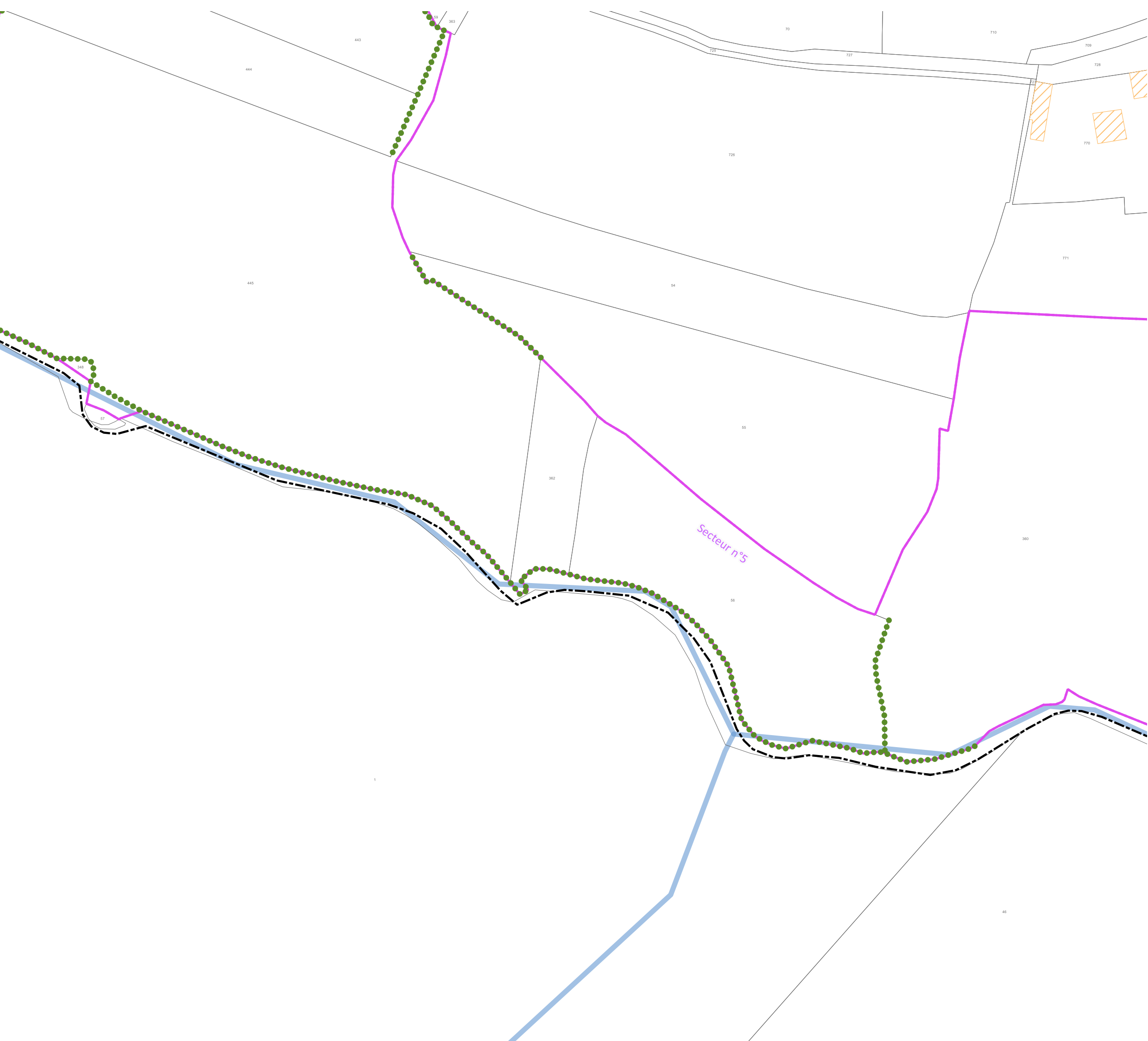
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

■ **Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-aea.com](http://www.be-aea.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel [contact@be-aea.com](mailto:contact@be-aea.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

**Maï Melacca - Paysagiste**  
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

**l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme**  
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



- Limites**
- ..... Limite de commune
  - Limites de site patrimonial remarquable
  - Limites de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
  - Secteur n°2 : faubourgs
  - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
  - Secteur n°4 : zones d'activités
  - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- Élément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

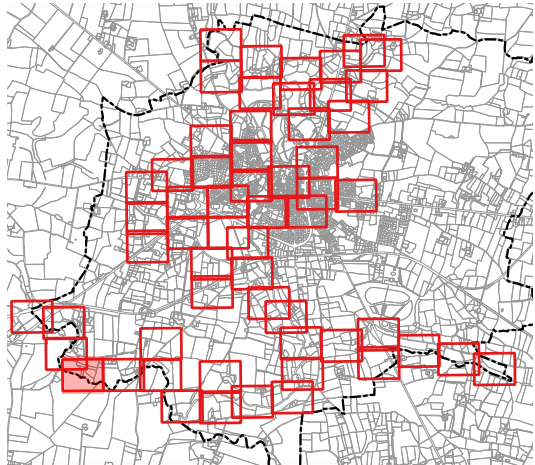
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

CRAON

VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture

S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11

Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS

Tél. 02.47.05.23.00

[contact@be-aua.com](mailto:contact@be-aua.com)

agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

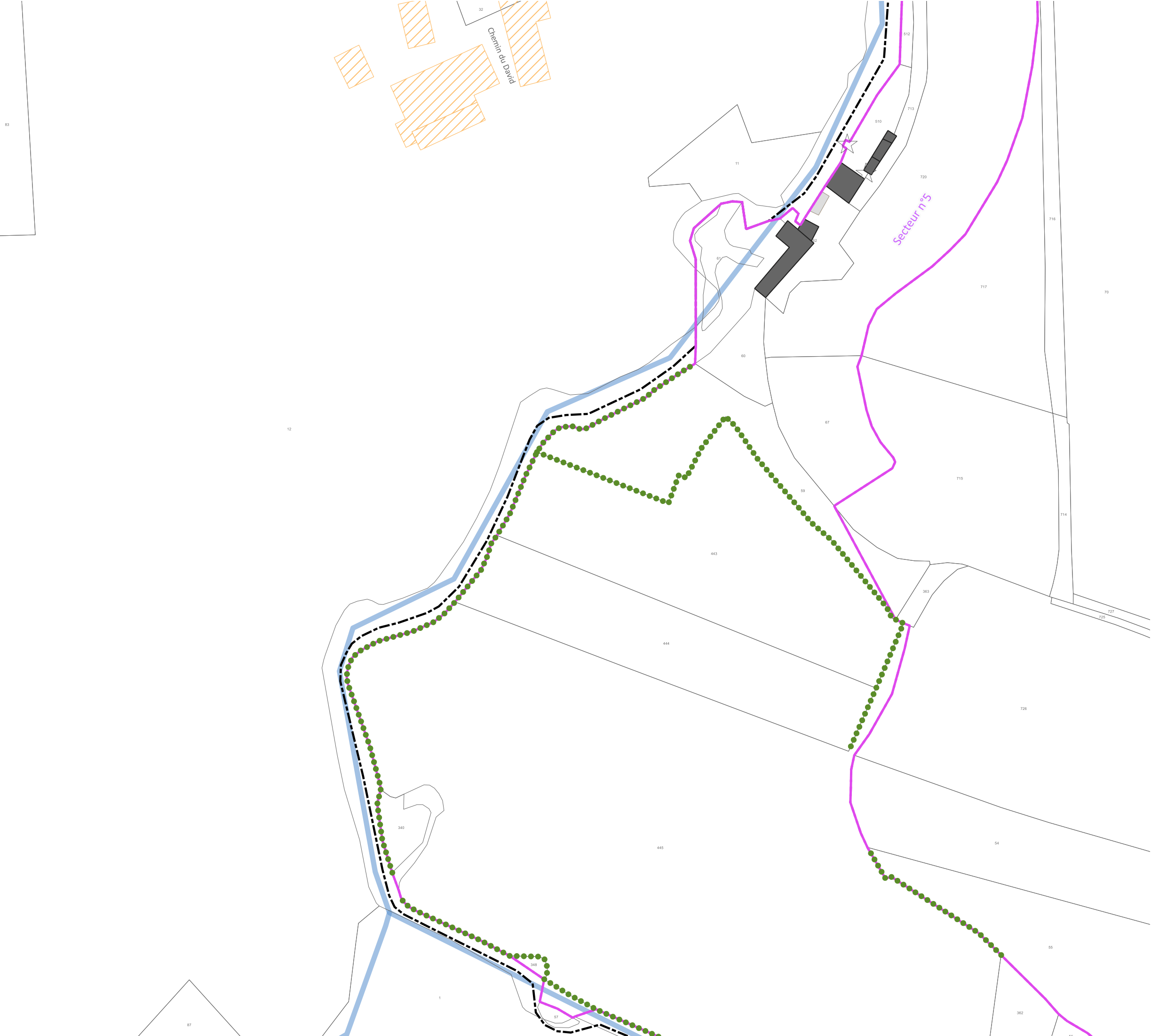
Mai Melacca - Paysagiste

09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme

06 80 10 71 49 - [atelierdaudrey@gmail.com](mailto:atelierdaudrey@gmail.com)





**Limites**

- ..... Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
- Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
- Secteur n°2 : faubourgs
- Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
- Secteur n°4 : zones d'activités
- Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- ★ Élément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

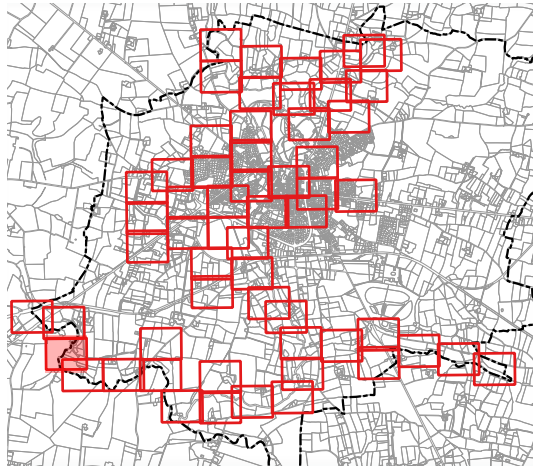
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



03570

1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>

Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/data/etats/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE CRAON

**CRAON**

VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

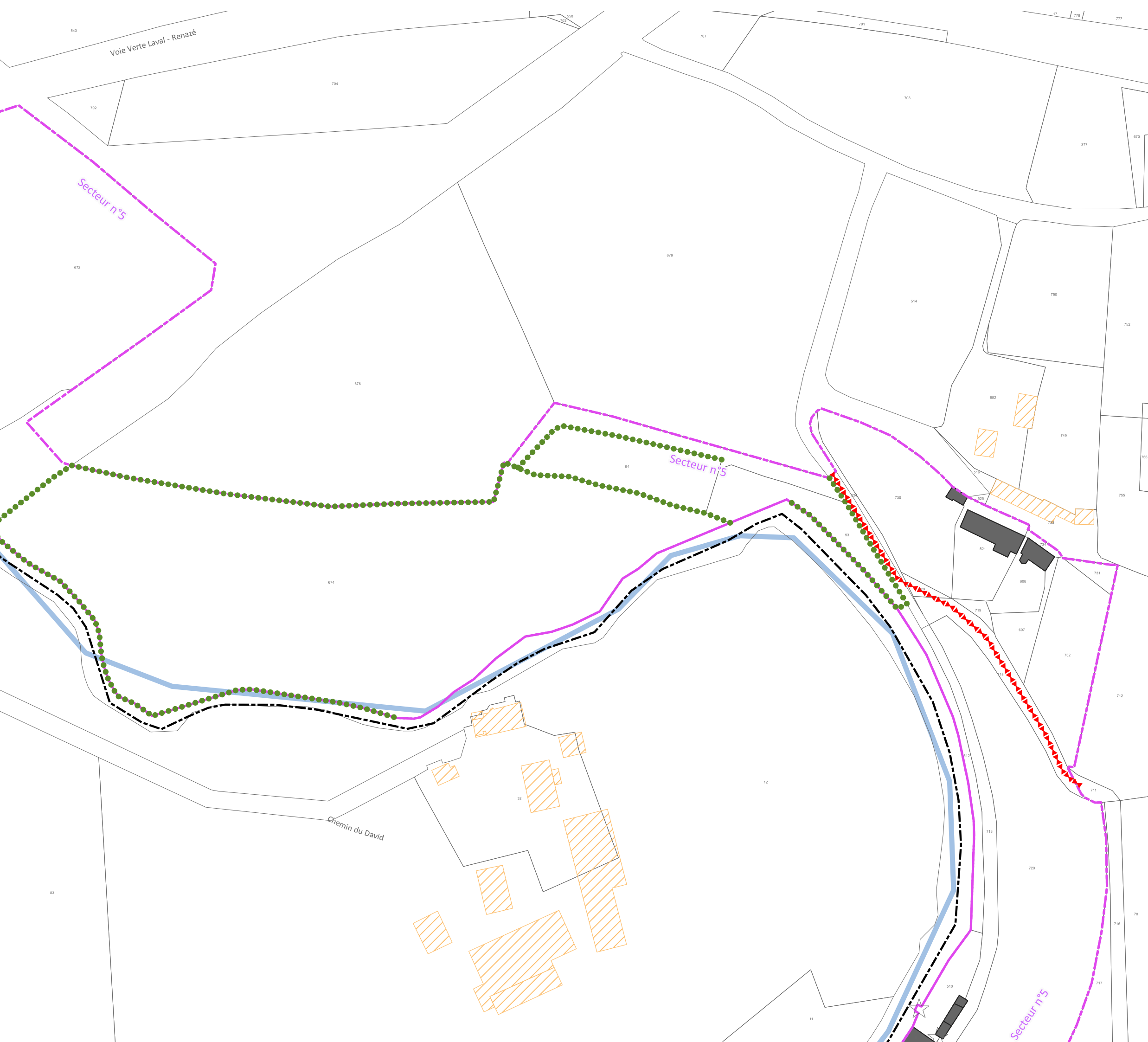
ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-aia.com](http://www.be-aia.com) -  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel : [contact@be-aia.com](mailto:contact@be-aia.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

Tél. 02.47.05.23.00  
[contact@be-aia.com](mailto:contact@be-aia.com)

**Mai Melacca - Paysagiste**  
09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

**l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme**  
06 80 10 71 49 - [atelierdaudrey@gmail.com](mailto:atelierdaudrey@gmail.com)



**Limites**

- ..... Limite de commune
- Limité de site patrimonial remarquable
- Limité de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
- Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
- Secteur n°2 : faubourgs
- Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
- Secteur n°4 : zones d'activités
- Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- ★ Élément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques

0 35 70 1:1 500

57

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/data/etats/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE DE CRAON

**CRAON**  
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

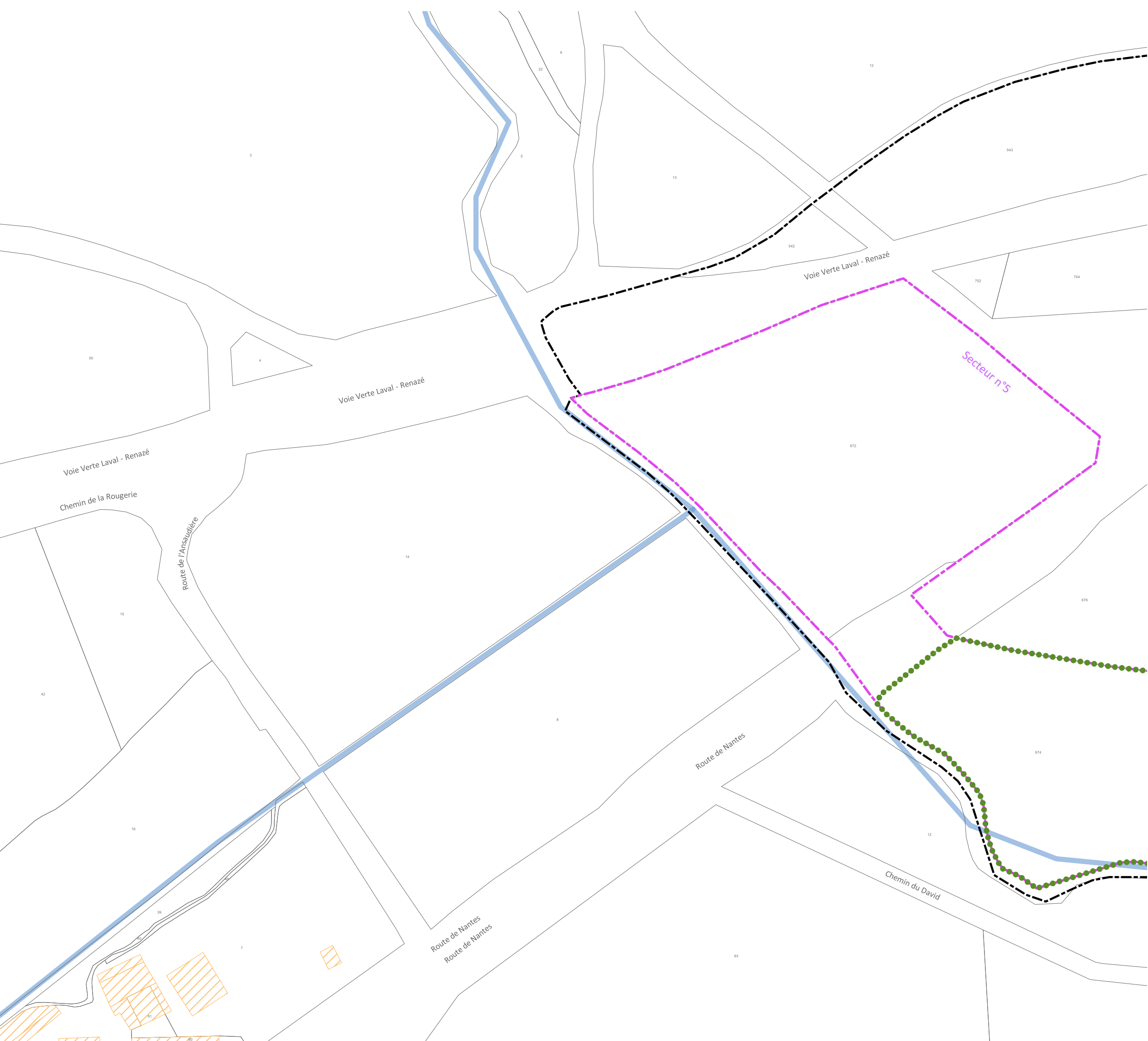
ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-aia.com](http://www.be-aia.com) - Tél. 02.47.05.23.00  
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel : [contact@be-aia.com](mailto:contact@be-aia.com)  
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

**Mai Melacca - Paysagiste**  
09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

**l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme**  
06 80 10 71 49 - [atelierdaudrey@gmail.com](mailto:atelierdaudrey@gmail.com)





**Limites**

- ..... Limite de commune
- — — Limite de site patrimonial remarquable
- — — Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément  
Secteur n°2 : faubourgs  
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements  
Secteur n°4 : zones d'activités  
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

**Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- ☆ Élément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

**Immeubles non protégés**

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

- Ⓢ Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

**Pour information :**

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques

03570

1:1 500

58

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>  
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/data/etats/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE CRAON

CRAON

VIVRE AU POSITIF

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023  
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025  
APPROUVE EN DATE DU

■ Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture

S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11

Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS

Tél. 02.47.05.23.00

[contact@be-aui.com](mailto:contact@be-aui.com)

Mail Melacca - Paysagiste

09 73 10 74 81 - [mmelacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmelacca.paysagiste@gmail.com)

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme

06 80 10 71 49 - [atelierdaudrey@gmail.com](mailto:atelierdaudrey@gmail.com)